

**République centrafricaine : Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-observation et modification de critères de réalisation, demande d'assistance intérimaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et revue des assurances de financement — Rapport des services du FMI ; supplément des services du FMI ; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration ; et déclaration de l'Administrateur pour la République centrafricaine**

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-observation et modification de critères de réalisation, demande d'assistance intérimaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et revue des assurances de financement pour la République centrafricaine, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-observation et modification de critères de réalisation, demande d'assistance intérimaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et revue des assurances de financement établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 25 septembre 2008 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 décembre 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI sur l'analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un communiqué de presse qui résume les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés le 22 décembre 2008 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui achevait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour la République centrafricaine.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités centrafricaines au FMI\*  
Mémorandum de politique économique et financière des autorités centrafricaines\*  
Protocole d'accord technique\*  
\* Figure également dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Troisième revue de l'accord de trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogations pour non-observation et modification de critères de réalisation, demande d'assistance intérimaire au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et examen des assurances de financement**

Préparée par le département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvée par Emilio Sacerdoti et Patricia Alonso-Gamo

4 décembre 2008

Relations avec le FMI:	En décembre 2006 le Conseil d'administration a approuvé un accord de trois ans au titre de la FRPC au bénéfice de la République centrafricaine (R.C.A.) d'un montant équivalent à 36,2 millions de DTS (65 % de la quote-part). La R.C.A. a atteint le point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 2007. Le conseil d'administration du FMI a achevé la deuxième revue en juin 2008 et approuvé une augmentation de l'accès de 8,355 millions de DTS (15 % de la quote-part).
Mission discussions:	Les résultats du programme au cours de la première moitié de 2008 ont été satisfaisants dans l'ensemble. Des critères de réalisation quantitatifs et structurels ont été fixés jusqu'à juin 2009. Un montant de 5,885 millions de DTS deviendra disponible lorsque la présente revue sera achevée. Les autorités ont sollicité une assistance intérimaire PPTE additionnelle d'un montant de 3,119 millions de DTS pour couvrir 96 % des obligations de paiement de principal exigibles en 2009 au titre de la FRPC.
Équipe de mission:	M. Petri (chef de mission), M. Kinoshita, M. Hitakatsu (tous AFR) et Mme Schumacher (MCM). M. Ntamatungiro (représentant résident) a apporté son assistance, et la mission de la Banque mondiale a pris part aux travaux.
Lieu et dates:	Bangui, 11–25 septembre 2008
Interlocuteurs:	Le général Bozizé, président de la république; M. Touadéra, premier ministre; M. Maliko, ministre d'État, ministre de l'Économie et du Plan; M. Bizot, ministre des Finances et du Budget; Mme Limbio, directrice nationale adjointe de la BEAC; d'autres hauts fonctionnaires; et des représentants de la société civile, la presse, les donateurs et les milieux d'affaires.

## Table des matières

Page

Acronymes .....	4
Résumé analytique .....	5
I. Introduction.....	6
II. Perspectives à court terme et résultats du programme.....	6
A. évolutions et perspectives économiques pour 2008.....	6
B. Résultats du programme.....	7
C. Programme révisé pour 2008 .....	11
III. Perspectives et programme pour 2009.....	12
A. Perspectives économiques.....	12
B. Politiques économiques pour 2009 .....	13
Le budget 2009 .....	13
Réformes structurelles .....	15
IV. Suivi et financement du programme.....	16
V. Évaluation par la mission des services du FMI .....	16
Tableaux textes	
1. Critères et repères de réalisation quantitatifs de l'accord FRPC, 2008.....	8
2. Mise en œuvre de la conditionnalité structurelle, 2008 .....	11
Figures	
1. Évolutions de la croissance et de l'inflation, 2003–08.....	7
2. Évolutions extérieure et monétaire, 2003–08 .....	7
3. Évolutions des recettes et des dépenses, 2003–08 .....	12
4. Évolutions du solde budgétaire et de la dette, 2003–08.....	12
5. Cadre macroéconomique, 2004–13 .....	14

## Tableaux

1.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–13 .....	18
2.	Opérations financières de l'administration centrale (milliards de FCFA), 2004–13 .....	19
3.	Opérations financières de l'administration centrale (en pourcentage du PIB), 2004–13 .....	20
4.	Balance des paiements, 2004–13 .....	21
5.	Situation monétaire, 2004–09 .....	22
6.	Accès et déroulement de l'accord de trois ans au titre de la FRPC.....	23
7.	Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2006–17 .....	24

## Appendices

I.	Letter d'Intention .....	25
	Pièces jointes	
	I. Mémoire de politique économique et financière .....	27
	II. Protocole d'accord technique.....	41

## Tableaux des appendices

I.1.	Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, Septembre 2008–Septembre 2009 .....	38
I.2.	Conditionnalité structurelle, 2008–09.....	39

**ACRONYMES**

BAfD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
AVD	Analyse de viabilité de la dette
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
RQ	Repère quantitatif
AP	Action préalable
PEFA	Public expenditure and financial accountability
GFP	Gestion des finances publiques
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
CR	Critère de réalisation
RS	Repère structurel
EP	Entreprise publique
CRS	Critère de réalisation structurel
PAT	Protocole d'accord technique
CUT	Compte unique du Trésor

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

### **L'économie de la R.C.A., bien qu'en croissance, affronte de puissants chocs imprévus.**

Les hausses des prix mondiaux de l'alimentation et l'instabilité des prix des carburants compromettent la croissance, l'inflation et la balance des paiements. L'inflation moyenne pour 2008 est à présent projetée à 8½ % au lieu de 2½ % précédemment. Les pannes récentes de la principale centrale hydro-électrique ont entraîné de très graves coupures de courant qui ont eu des effets économiques et sociaux défavorables, et la projection de croissance a été réduite d'un niveau de 5 % à 3½ %. Néanmoins, le gouvernement agit énergiquement pour réaliser les objectifs du programme. Les efforts de mobilisation de recettes ont réussi à accroître régulièrement le ratio des recettes intérieures au PIB, et les autorités maîtrisent rigoureusement les dépenses.

### **Pendant la première moitié de 2008, les résultats du programme ont été satisfaisants.**

Les résultats budgétaires sont conformes aux attentes, et tous les critères de réalisation (CR) quantitatifs ont été respectés sauf le CR sur les arriérés extérieurs (écart temporaire) et sur le crédit net des banques commerciales (écart mineur). Malgré la progression de la mise en œuvre de la conditionnalité structurelle, les retards accumulés requièrent des dérogations au CR structurel sur la formule d'ajustement automatique des prix du pétrole et sur le plan d'apurement des arriérés intérieurs. Les objectifs de fin d'année ont été légèrement modifiés.

**Malgré le ralentissement mondial, on s'attend qu'en 2009 la croissance économique de la R.C.A. accélérera à 4½ % et que l'inflation chutera à 5 %.** Le déficit du solde extérieur courant devrait s'améliorer à 8½ % du PIB, grâce à la chute des prix mondiaux du pétrole, mais les transferts officiels seront vraisemblablement moindres.

**Les principaux objectifs du programme sont** i) de mobiliser davantage de recettes intérieures; ii) d'étendre la couverture du budget en y incorporant la consommation de services marchands de l'État et ses opérations extra-budgétaires; iii) d'engendrer un excédent primaire intérieur de 0,7 % du PIB; iv) d'apurer un montant d'arriérés intérieurs de 1½ % du PIB sans recourir aux banques commerciales; v) de réduire les pertes quasi-budgétaires des entreprises publiques (EP); et vi) de continuer à réformer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques (GFP).

**Les principaux risques pour le programme sont le manque de capacité institutionnelle, l'instabilité politique et les perturbations de la production d'électricité.** Une plus grande prévisibilité des flux d'aide et d'assistance est indispensable pour faire face à ces risques. Les pénuries d'électricité doivent être réduites afin d'atteindre les objectifs de croissance à moyen terme.

## I. INTRODUCTION

1. **L'économie de la R.C.A. est en croissance mais fait face à de puissants chocs imprévus.** La reprise de l'activité économique depuis 2005 a été soutenue par la progression de la consommation privée, l'investissement étranger et les exportations de produits de base. Cependant les hausses des prix mondiaux de l'alimentation et l'instabilité des prix des carburants compromettent la croissance, l'inflation et la balance des paiements. Les récentes pannes de la principale centrale hydro-électrique—qui résultent de nombreuses années de sous-investissement et de mauvaise gestion—ont causé des coupures de courant qui ont eu de graves effets économiques et sociaux.
2. **Le gouvernement s'est néanmoins efforcé d'atteindre les objectifs du programme.** Afin de protéger le budget de l'augmentation des subventions aux produits pétroliers, les prix au détail des produits pétroliers ont été relevés en juin 2008; depuis novembre 2008, les prix de tous les produits pétroliers à l'exception du kérosène sont fixés à un niveau supérieur au plein recouvrement des coûts. Les efforts de mobilisation de recettes ont progressivement accru le ratio des recettes intérieures au PIB. Un comité de trésorerie contrôle les dépenses, avec l'appui des plus hautes autorités; il s'appuie à présent sur un comité d'experts techniques, supervisé par le ministre des finances.

## II. PERSPECTIVES À COURT TERME ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

### A. Évolutions et perspectives économiques pour 2008

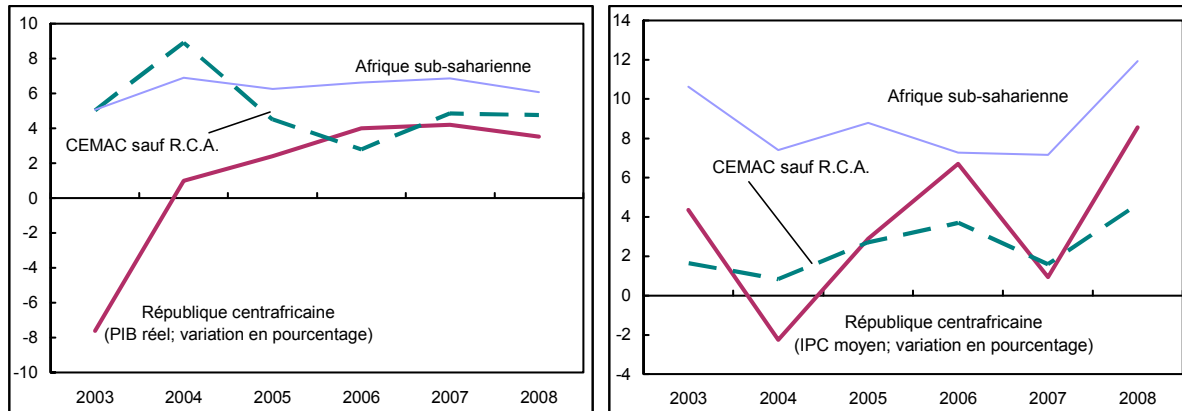
3. **Le ralentissement mondial, les pénuries d'électricité et les hausses des prix des produits alimentaires et pétroliers ont ralenti la croissance.** La demande de grumes de bois a diminué, et la situation incertaine de la sécurité publique a réduit les exportations de diamants. Les coupures d'électricité ont eu un retentissement néfaste sur la croissance, les prix et la fourniture des services sociaux.<sup>1</sup> De ce fait les projections de croissance réelle du PIB pour 2008 ont révisé en baisse à 3,5 % l'estimation précédente, qui était de 4,9 %.
4. **Le surgissement de l'inflation est dû aux hausses de prix de l'alimentation et des carburants.** En septembre 2008, l'inflation, telle que mesurée par l'IPC, a atteint 11,7 % (en glissement annuel) ce qui reflète l'augmentation des prix alimentaires (70 % du panier de l'IPC) et pétroliers. On prévoit à présent que le taux moyen d'inflation IPC atteindra 8,6 % en 2008 au lieu du taux de 2,6 % précédemment attendu. De ce fait les pauvres urbains en particulier font face à de graves difficultés, même si la plupart des gens vivent en zone rurale et produisent eux-mêmes la plus grande partie de leur alimentation.

---

<sup>1</sup> Les entreprises utilisent leur propres générateurs (quand elles en disposent), ce qui est beaucoup plus coûteux que l'électricité hydraulique. Plus grave, la production et la distribution d'eau sont en partie perturbées, avec des conséquences néfastes pour la santé publique.

Figure 1. République centrafricaine: évolutions de la croissance et de l'inflation, 2003–08

*La croissance a ralenti et est plus basse que la moyenne régionale, et l'inflation a augmenté.*

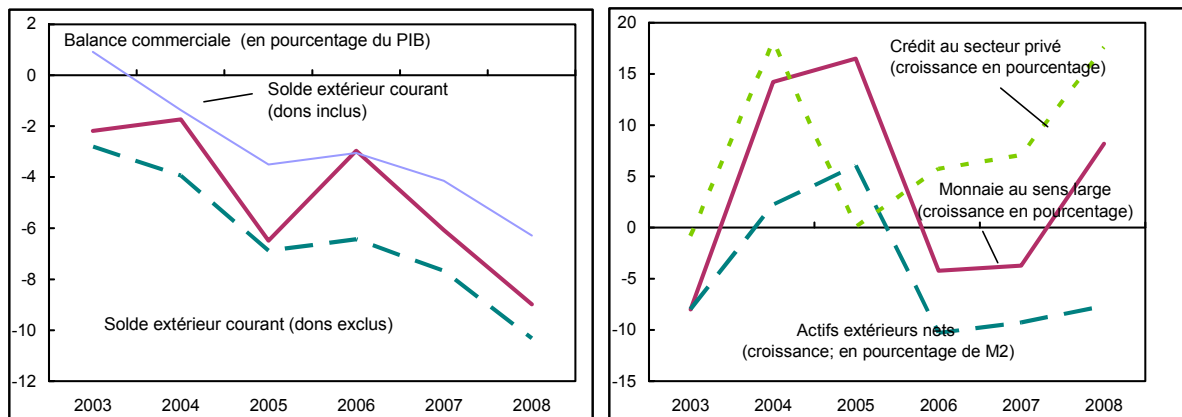


Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations des services du FMI.

5. **Les évolutions des échanges ont détérioré le solde extérieur courant.** Les importations de carburant vont à elles seules augmenter de près de 1½ point de pourcentage du PIB par rapport à 2007, et on s'attend à ce que les volumes des exportations de bois et de diamants stagnent. Globalement, en 2008 le déficit du solde extérieur courant, dons compris, devrait atteindre 9 % du PIB, selon les projections, les réserves internationales officielles chutant à 2,1 mois d'importations au lieu de 2,5 mois en 2007 (figure 2).

Figure 2. République centrafricaine: évolutions extérieure et monétaire, 2003–08

*Le solde extérieur courant s'est considérablement détérioré et cela se traduit par une perte d'actifs extérieurs nets.*



Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations des services du FMI.

## B. Résultats du programme

6. **Les résultats budgétaires jusqu'à fin juin 2008 ont été conformes au programme.** L'objectif de recettes intérieures, d'un montant de 46,5 milliards de FCFA a été atteint



## Tableau texte 1. République centrafricaine : critères et repères de réalisation quantitatifs dans le cadre de l'accord FRPC, 2008

(en milliards de francs CFA ; montants cumulés à partir du 31 décembre 2007; plafonds, sauf indications contraire)

	Repère fin mars		Critères de réalisation fin juin		
	Programme	Effectif	Programme	Programme ajusté	Effectif
<b>Critère de réalisation</b>					
Plancher du total des recettes publiques <sup>1</sup>	23.0	22.4	46.5	46.5	46.6
Plancher du solde primaire <sup>2</sup>	0.5	5.3	1.0	1.0	8.0
Variation des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État, obligations exclues	5.0	5.6	-0.5	6.1	6.9
Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels <sup>3 4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par l'État <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
<b>Objectifs indicatifs</b>					
VAN de la dette extérieure	...	...	...	...	...
Plancher des dépenses relatives à la pauvreté <sup>5</sup>	4.5	n.a.	9.5	9.5	10.9
Réduction des arriérés de paiement intérieurs	2.0	2.7	5.0	5.0	3.6
Accumulation nette d'arriérés d'impôts	0.0	0.7	0.0	0.0	1.4
<b>Postes pour mémoire :</b>					
Projection de dons d'appui budgétaire	0.3	0.0	7.4	7.4	0.8
Projection d'émissions d'obligations sur le marché régional	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : détenues par des banques commerciales résidentes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement maximal des créances nettes de l'État sur les banques commerciales en cas de déficit de dor	0.0	0.0	7.0	7.0	7.0

Sources: autorités de la R.C.A. ; et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures, qui excluent les recettes extérieures et les recettes de privatisation (voir le protocole d'accord technique (PAT), pour les détails).

<sup>2</sup> Le solde primaire (base caisse) est défini comme la différence entre les recettes publiques et le total des dépenses publiques, moins tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Contractés ou garantis par l'État (voir le PAT).

<sup>4</sup> Ces critères de réalisation seront suivis en permanence.

<sup>5</sup> Total des dépenses de santé et d'éducation y-compris les traitements et salaires et les biens et les services.

(tableau texte 1), en dépit de chocs défavorables pour l'économie et de la contre-performance des recettes douanières due à des changements de personnel. Associé à un strict contrôle des dépenses de trésorerie, l'objectif du solde primaire intérieur a été aisément atteint. En milieu d'année, le crédit net des banques commerciales, ajusté des déficits de dons, était légèrement supérieur au CR du plafond car la BEAC a reporté le transfert du décaissement effectué par le FMI en juin. Le gouvernement a dépassé le repère quantitatif (RQ) sur les dépenses sociales mais n'a pas atteint le RQ sur la réduction des arriérés d'impôts, en partie du fait des arriérés des EP. Le RQ sur la réduction des arriérés intérieurs a été manqué de peu, faute de financement.

**7. Les autorités s'efforcent de rester à jour des paiements de la dette extérieure.**

Pour des raisons techniques liées au traitement interne des paiements, des arriérés temporaires ont été accumulés envers la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, requérant une dérogation pour non respect du CR permanent. Ces arriérés ont depuis été apurés. Les autorités travaillent à résoudre deux problèmes avec l'aide du club de Paris et de la BAfD. En février 2008, après l'achat par une entité résidente d'une dette admissible au bénéfice de l'initiative PPTE, les autorités ont commencé à servir cette dette avant d'avoir conclu un accord d'allègement de dette parce qu'elles pensaient que cette dette était devenue une dette intérieure. Étant donné le faible montant en question (1 million de dollars EU environ), le financement du programme ne devrait pas en être affecté. Les autorités négocient de bonne foi avec un créancier commercial qui a menacé de poursuivre la R.C.A. pour non paiement.

**8. En octobre 2008 les autorités n'ont pas ajusté les prix du carburant sur le marché intérieur conformément à la formule d'ajustement trimestriel automatique (CR structurel permanent (CRS)), mais les droits d'accise sont plus élevés que prévu car les prix du pétrole sur le marché international ont diminué.** Les autorités craignaient qu'une augmentation de quelque 10 % des prix des produits pétroliers en octobre, alors que les prix mondiaux chutaient, ne déclenche des réactions sociales adverses. Les prix des carburants ayant été maintenus inchangés sur le marché intérieur, les taxes sur les carburants sont à présent supérieures de plus de 10 % à l'objectif de décembre; les subventions sur le gazole et le fioul lourd ont été éliminées et celles sur le kérosène considérablement réduites. Les autorités ont sollicité une dérogation au motif que l'écart était temporaire et qu'elles ont à présent officialisé l'application de la formule avec la publication d'une instruction ministérielle définissant le mode de calcul des prix minimum au détail.

**9. Un plan de remboursement des arriérés intérieurs a été publié avec retard en novembre 2008** (CRS de fin septembre, tableau texte 2). Le plan fixe des objectifs d'apurement annuel minimum et spécifie une méthode transparente pour accélérer les paiements au cas où un financement supplémentaire serait disponible. Une dérogation a été sollicitée parce que l'écart n'était que temporaire.

**10. Les autorités ont progressé dans d'autres réformes structurelles.** En septembre 2008, le gouvernement a mis sur pied un comité de liquidité pour gérer les flux de trésorerie

(repère structurel de fin juin). Le travail du comité est crucial pour réduire les coûts de financement, éviter les arriérés de paiement, et préparer la vente ultérieure de titres publics. Du fait de graves perturbations de la fourniture d'eau et d'électricité et du mécontentement public à ce sujet, le gouvernement n'a pu ajuster les tarifs de l'eau et de l'électricité en juin 2008 (RS). Les autorités ont décidé en revanche d'aider les entreprises publiques concernées à améliorer leur situation financière en comptabilisant intégralement la consommation d'eau et d'électricité de l'État dans le budget de 2009, en apurant les arriérés et en surveillant l'amélioration des ratios de recouvrement des factures des trois grandes entreprises publiques concernées (nouveau RQ). Les autorités ont également décidé d'étudier la structure des tarifs de l'eau et de l'électricité; cela fait, elles ont l'intention d'ajuster les tarifs pour parvenir à terme au recouvrement des coûts.

11. **Les autorités progressent vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** Les déclencheurs relatifs à l'éducation et à la santé publiques sont achevés; ceux qui concernent la gestion des finances publiques (GFP), la passation des marchés publics, l'exploitation forestière, la gestion de la dette et la gouvernance devraient être atteints en fin d'année; mais les déclencheurs de l'industrie minière et de l'administration publique vont probablement glisser à 2009. De nombreux créanciers ont fait savoir qu'ils sont disposés fournir un allègement de dette (à l'heure actuelle la participation de plus de 70 % des créanciers a été obtenue), et les autorités négocient l'obtention d'un allègement de dette compatible avec l'initiative PPTE.

**Tableau texte 2. République centrafricaine :  
mise en œuvre de la conditionnalité structurelle, 2008**

Mesure	Date	État d'avancement
<b>Critères de réalisation structurels</b>		
Continuer d'appliquer la formule automatique trimestrielle de fixation des prix des produits pétroliers. <sup>1</sup>	Permanent	Non appliquée en octobre 2008. Du fait de la baisse des prix internationaux, les niveaux des accises en décembre sont à présent plus élevés qu'initialement ciblés par le programme.
Définir et publier un plan de remboursement des arriérés intérieurs. <sup>1</sup>	Fin septembre	Réalisé avec retard en décembre.
<b>Repères structurels</b>		
Augmenter les tarifs de l'eau de 5 % et ceux de l'électricité de 5 % pour les tranches de consommation supérieures. <sup>1</sup>	Fin juin	Non appliqué en raison de la crise de l'électricité et de l'incertitude au sujet des niveaux tarifaires permettant le plein recouvrement des coûts à long terme. Remplacé par une amélioration des taux de recouvrement dans le programme révisé.
Mettre sur pied un comité de trésorerie comprenant des membres de la BEAC pour examiner les prévisions quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles de flux de trésorerie et d'engagements de dépenses et évaluer les besoins de liquidités. <sup>1</sup>	Fin juin	Réalisé avec retard.
Faire du chiffre d'affaires le seul critère de la classification des contribuables avec un seuil minimum de 50 millions de FCFA de chiffre d'affaires pour les gros contribuables, le registre de la TVA et le régime fiscal ordinaire.	Fin décembre	Réalisation attendue. Sur recommandation d'une récente mission d'assistance technique d'AFRITAC, le seuil de chiffre d'affaires a été ramené à 30 millions de FCFA pour assurer un nombre suffisamment grand de contribuables pour le service des gros contribuables.
Accroître le nombre des audits en 2008 pour couvrir i) au moins 30 % des contribuables gros et moyens par an ; ii) tous ceux qui cessent de déclarer; et iii) tous les déclarants présentant des demandes de remboursement de TVA ou des déclarations à montant nul.	Fin décembre	Réalisation attendue.
Instituer un compte unique du Trésor (CUT).	Fin décembre	Reporté à fin juin 2009 en raison du délai supplémentaire nécessaire pour les préparatifs.
Informatiser complètement le service de gestion de la dette et lui donner la capacité de fournir des projections du service de la dette sous différents scénarios.	Fin décembre	Réalisation attendue

Source: évaluations des services du FMI.

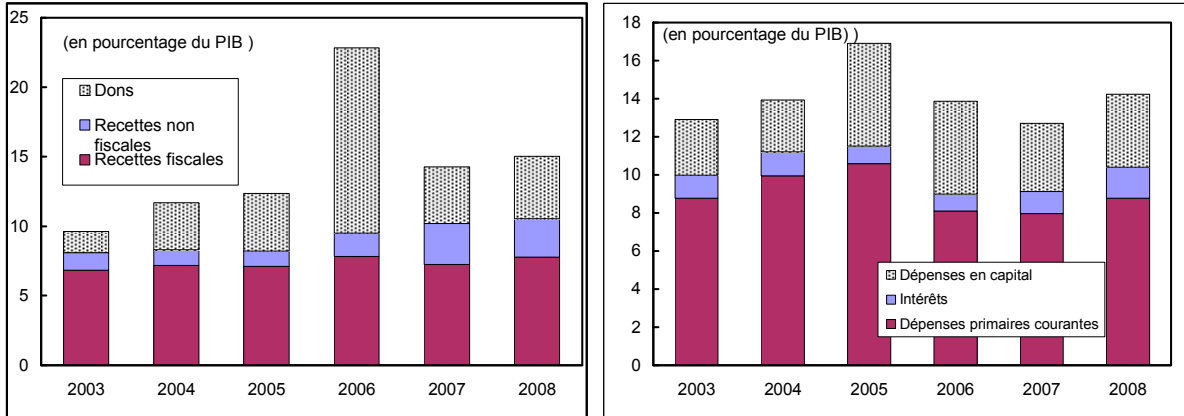
<sup>1</sup> Conditions de la 3ème revue dans le cadre de l'accord FRPC.

### C. Programme révisé pour 2008

**12. Le programme budgétaire cible à présent des recettes intérieures plus élevées et un excédent intérieur primaire légèrement plus bas.** Les recettes ont été révisées sur la base de résultats plus vigoureux des impôts directs et des recettes non fiscales (figure 3). Sur la plan des dépenses, le gouvernement a pris en charge des obligations de trois EP (½ % du PIB), qui ont été comptabilisées comme transferts de capital; étant donné le programme de dépenses déjà très serré, l'objectif d'excédent primaire intérieur a dû être réduit à zéro au lieu du niveau de 0,3 % du PIB précédemment ciblé (figure 4). Le plafond des créances nettes des banques commerciales sur l'État a été ajusté en conséquence.

Figure 3. République centrafricaine: évolutions des recettes et des dépenses, 2003–08

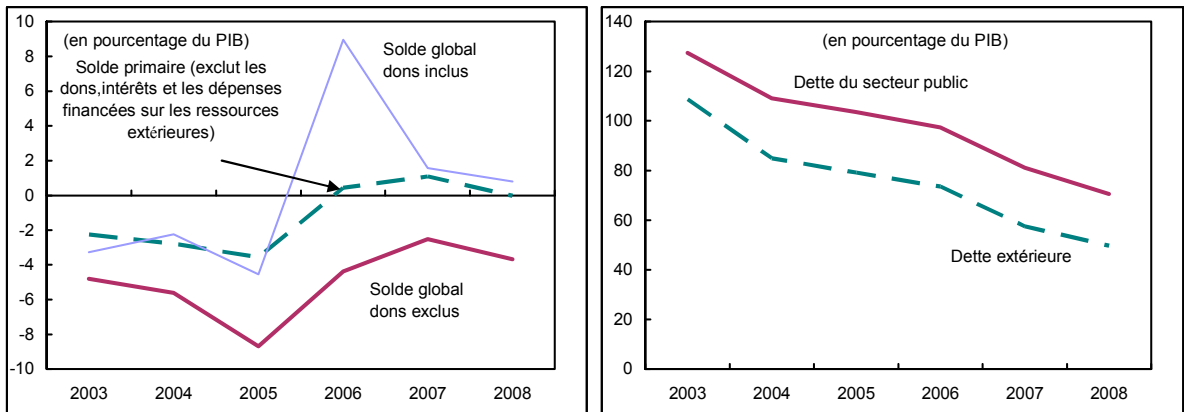
*Les recettes intérieures sont sur un sentier ascendant; la dépense de trésorerie devient moins contrainte, ce qui permet aux arriérés de diminuer.*



Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations des services du FMI.

Figure 4. République centrafricaine: évolutions du solde budgétaire et de la dette, 2003–08

*De modestes excédents primaires sont maintenus; la dette totale continue de décliner grâce à l'allègement de dette.*



Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations des services du FMI.

### III. PERSPECTIVES ET PROGRAMME POUR 2009

#### A. Perspectives économiques

13. **En dépit du ralentissement mondial, on s'attend que la croissance économique reprendra en 2009.** La stabilité de la production agricole, la mise en œuvre plus rapide des projets financés par les donateurs (en particulier les routes), et l'augmentation des dépenses publiques devraient contribuer à la reprise, tandis que les facteurs intérieurs qui ont miné l'activité économique en 2008—les grèves dans le secteur public et les perturbations de l'alimentation électrique—ne se reproduiront sans doute pas. La crise financière mondiale n'aura sans doute qu'un impact limité (encadré 1). La croissance réelle du PIB devrait donc

atteindre 4½ %, selon les projections (figure 5). L'inflation moyenne telle que mesurée par l'IPC devrait chuter à un niveau de 5 % à mesure que l'impact des prix du pétrole et de l'alimentation s'atténuera.

14. **On s'attend que le déficit du solde extérieur courant tombera à 8½ % du PIB en 2009, principalement du fait de la chute des prix mondiaux du pétrole.** On suppose que les exportations de produits de base seront défavorablement affectées par le ralentissement des principaux marchés d'exportation, et les transferts courants, en particulier les transferts officiels, sont projetés en baisse.

#### **Encadré 1. République centrafricaine : Impact de la crise financière mondiale**

**La crise financière mondiale n'a eu que peu d'impact jusqu'ici.** La R.C.A. est financièrement isolée. Les filières de transmission possibles seraient l'investissement direct étranger, le commerce international et l'assistance des donateurs, où l'impact devrait être réduit.

**La crise ne devrait pas toucher les trois banques locales de la R.C.A. par des canaux financiers, car d'une manière générale les banques mères, dont le siège est également en Afrique, ne sont pas affectées par la crise.** On ne s'attend donc pas à ce qu'elles retirent des fonds des banques locales ou réduisent leur crédit. Les banques locales ne disposent pas de lignes de crédit ou d'autres facilités commerciales bancaires auprès de correspondants bancaires car le risque-pays est élevé, et elles ne détiennent pas de titres. En outre, les banques possèdent une solide base de capital.

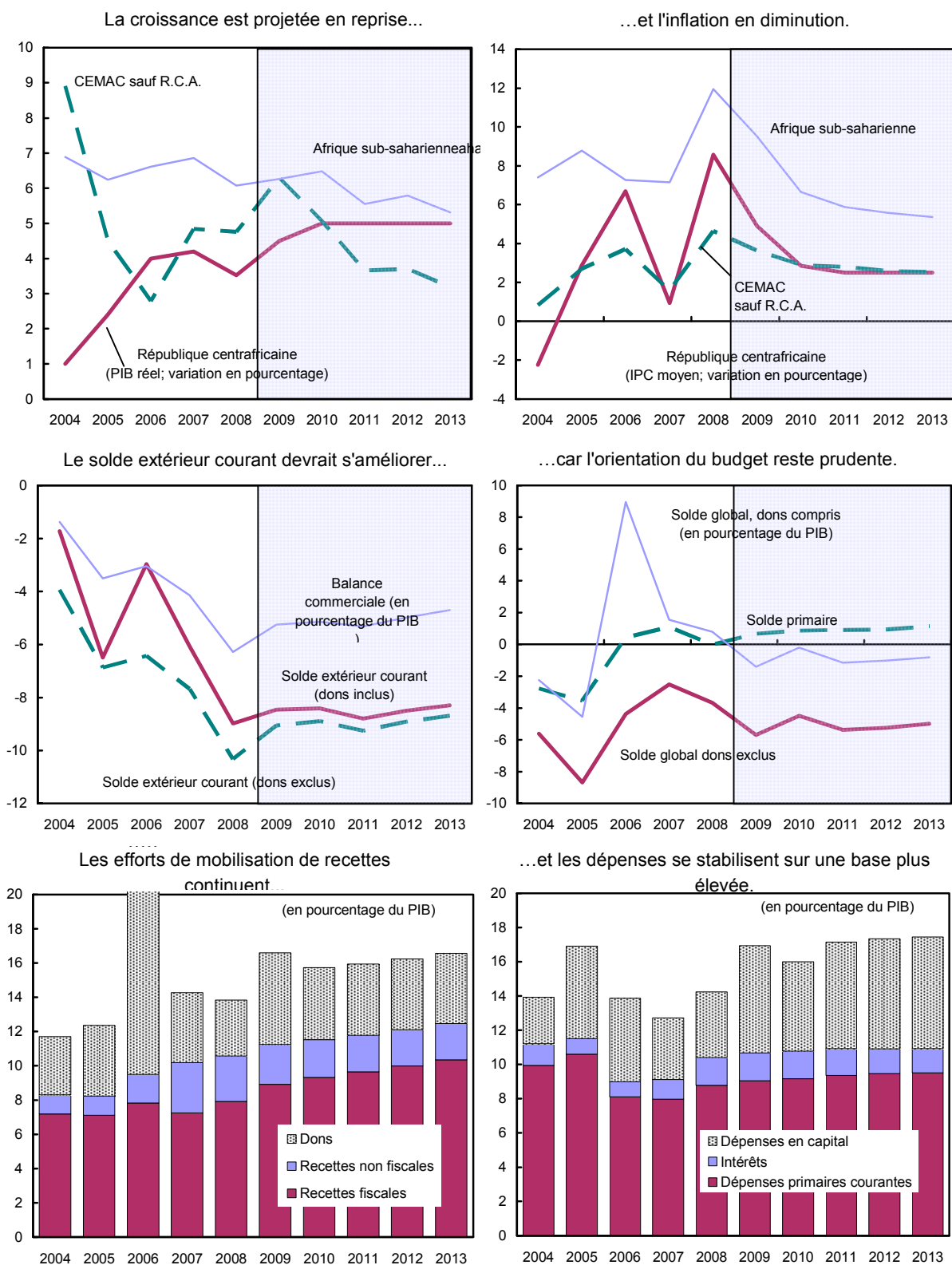
**Les risques financiers vont probablement dissuader les exportations de produits forestiers et de diamants.** Les grumes invendues s'accumulent déjà dans le port de Douala. Une chute de la demande mondiale pourrait également affecter les exportations de diamants, quoique l'annulation récente de licences d'exportation pourrait avoir un effet plus marqué. L'impact global sur la balance des paiements pourrait atteindre ½ % du PIB en 2009. À moyen terme, les compagnies minières internationales pourraient reporter des investissements, dans l'anticipation d'une baisse de la demande mondiale. Cependant les banques locales n'ont pas accordé de prêts à ces compagnies, qui autofinancent leurs activités.

## **B. Politiques économiques pour 2009**

### **Le budget pour 2009**

15. **L'objectif suprême des politiques de la R.C.A. est de préserver la discipline budgétaire et de consolider les finances publiques pour renforcer les bases d'une croissance accélérée.** Les priorités du budget pour 2009 sont de mobiliser les recettes intérieures ; de rendre le budget plus fiable en y incorporant la consommation de services marchands de l'État et les activités extra-budgétaires ; de générer un budget primaire excédentaire; et d'apurer les arriérés intérieurs sans recourir aux banques commerciales. La soumission d'un budget 2009 aligné sur le programme constituait une mesure préalable pour la revue.

Figure 5. République centrafricaine: cadre macroéconomique, 2004-13



Sources: autorités de R.C.A. ; et projections des services du FMI.

16. **On s'attend à une augmentation sensible des recettes intérieures.** Le ratio recettes/PIB devrait augmenter de 0,6 point de pourcentage pour atteindre 11,2 %, d'après les projections, principalement du fait des augmentations des taxes sur les carburants (0,5 % du PIB), des mesures prises dans le budget supplémentaire de 2008, et de l'intégration d'activités qui auparavant n'étaient pas incluses dans le budget (voir ci-après). Les recettes non fiscales devraient diminuer légèrement car il n'y aura aucun paiement de licence de télécommunications *pro rata temporis (?)* en 2009. Afin que les objectifs de recettes soient bien atteints, le budget 2009 envisage un certain nombre de politiques et de mesures administratives (MPEF ¶20).

17. **L'augmentation des recettes intérieures permettra d'accroître la dépense primaire.** Le budget 2009 couvre la totalité de la consommation de services publics marchands par l'État: cela est crucial non seulement pour rendre l'État crédible comme acteur financier responsable mais aussi pour contribuer à remédier à un grave retard d'entretien dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Des ressources augmentées permettront aussi à l'État de payer toutes ses obligations courantes, de recruter du personnel supplémentaire dans la santé et l'enseignement, et de prendre des mesures pour atténuer l'impact social de la hausse des prix alimentaires (avec l'assistance de la Banque mondiale). Sur la base des projections révisées des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2008, aucun ajustement significatif des prix des carburants sur le marché intérieur ne sera nécessaire en 2009, mais les subventions aux carburants seront réduites de 0,5 % du PIB, créant ainsi un espace pour des dépenses plus productives.

18. **L'excédent du budget primaire augmentera substantiellement.** L'excédent (0,7 % du PIB) permettra à l'État d'apurer les arriérés intérieurs sans recourir à de coûteux emprunts commerciaux. La vente de titres publics<sup>2</sup> ou des dons supplémentaires pourraient permettre à l'État d'accélérer l'apurement des arriérés intérieurs et de remplacer le relativement coûteux crédit bancaire commercial. Par ailleurs l'excédent du budget primaire doit être maintenu à 1 % du PIB environ à moyen terme pour améliorer la viabilité de la dette de la R.C.A. (voir le supplément sur l'analyse de viabilité de la dette).

19. **L'élargissement de la couverture du budget est un objectif important.** Le budget pour 2009 intègre ¼ % du PIB de recettes affectées et de dépenses actuellement extra-budgétaires des organismes régulateurs des communications, du pétrole et de l'électricité.

### Réformes structurelles

20. **Les réformes structurelles portent sur des domaines cruciaux pour la croissance et la stabilité.** Il s'agit ici, crucialement, de rétablir la santé financière des entreprises publiques d'eau et d'électricité: l'amélioration du ratio de perception (montant perçu par

---

<sup>2</sup> Le programme envisage la vente de titres publics sur le marché régional au second semestre de 2009 pour un montant d'environ 30 milliards de FCFA (dont 20 milliards de FCFA seraient achetés par les banques résidentes).



rapport au montant facturé) est un RQ du programme (MPEF ¶17), de même que les paiements courants réguliers de l'État, lesquels combinés à l'apurement des arriérés aideront à améliorer les résultats des entreprises publiques. Pour la compagnie d'électricité, cela pourrait ouvrir la voie au financement de l'indispensable expansion de la capacité de génération hydroélectrique, laquelle, à 18 mégawatts environ, est considérablement inférieure à la demande qui s'élève à 26 mégawatts environ. Le coût de l'expansion de 10 mégawatts est estimé à environ 1 % du PIB; le financement concessionnel, bien qu'il n'ait pas encore été identifié, est provisoirement inscrit au budget pour 2009.

21. **La réforme de la GFP permettra une exécution sans heurts du budget et améliorera la capacité d'absorption.** Parmi les réformes clé, l'informatisation de la chaîne de la dépense depuis l'ordonnancement jusqu'au paiement, le contrôle des ordonnancements et le suivi étroit des arriérés; l'introduction d'un compte unique du Trésor ; la publication de rapports mensuels par le Trésor et le comité de la liquidité; et la limitation des garanties publiques (MPEF ¶21; cela a constitué un point faible par le passé). Ces mesures, ainsi que d'autres entreprises pour renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette, sont des conditions préalables que la R.C.A. doit remplir pour pouvoir accéder au marché régional des titres publics au second semestre 2009.

#### IV. SUIVI ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

22. **Les cinquième et sixième décaissements FRPC seront basés sur les dates de test de fin décembre 2008 et de fin juin 2009.** Les conditionnalités quantitative et structurelle sont définies dans les tableaux 1 et 2 du MPEF. On s'attend que le programme sera entièrement financé en 2009 même sans accès au marché financier régional. Les projections du service de la dette extérieure comprennent les paiements aux créanciers multilatéraux; il subsiste quelque incertitude au sujet des projections de dons budgétaires.

#### V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

23. **Une mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la FRPC a aidé la R.C.A. à devenir plus résistante aux chocs.** Il a été politiquement difficile d'augmenter les taxes intérieures sur les produits pétroliers, et la formule d'ajustement automatique des prix a connu des écarts temporaires, mais sa mise en œuvre a permis au gouvernement de dégager les recettes indispensables aux dépenses prioritaires.

24. **Le programme s'attaque aux vulnérabilités subsistantes et encourage la reprise économique.** L'application du plan d'apurement des arriérés intérieurs et l'amélioration de la situation financière des entreprises publiques contribuera à rétablir la confiance et à ouvrir la voie à des investissements nouveaux, lesquels seront aussi favorisés par l'adoption des nouveaux codes de l'exploitation forestière et minière.

25. **Les principaux risques sont l'insuffisance des institutions, l'instabilité politique, et les perturbations de l'alimentation électrique.** Le succès du programme dépendra de la

stabilité politique et d'efforts bien coordonnés pour renforcer les institutions. La stabilité politique suppose la réussite de la mise en œuvre des accords de paix signés avec les mouvements rebelles. Des flux d'aide et d'assistance technique prévisibles sont nécessaires pour faire face à ces risques. Les délestages récurrents d'électricité doivent être réduits pour que les objectifs de croissance à moyen terme puissent être atteints.

**26. La mission recommande d'achever la troisième revue au titre de l'accord FRPC et l'examen des assurances de financement, et appuie la demande de dérogations aux CR non observés.** Les déviations par rapport aux CR relatifs au paiement des arriérés extérieurs, à la formule d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers et au plan d'apurement des arriérés intérieurs n'ont été que temporaires, et l'écart par rapport au critère de crédit bancaire commercial net est resté mineur.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–13 <sup>1</sup>

	2004	2005	2006	2007	2008		2009		2010	2011	2012	2013
				Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Revenu national et prix												
PIB à prix constants	1.0	2.4	4.0	4.2	4.9	3.5	5.0	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0
PIB aux prix courants	1.3	6.2	8.4	6.3	7.4	8.2	8.5	8.0	7.5	7.5	7.5	7.5
Déflateur du PIB	0.3	3.7	4.3	2.0	2.5	4.5	3.5	3.3	2.4	2.4	2.4	2.4
Prix à la consommation												
IPC (moyenne annuelle)	-2.2	2.9	6.7	0.9	2.6	8.6	5.1	4.9	2.8	2.5	2.5	2.5
IPC (fin de période)	-0.3	1.7	7.1	-0.2	4.6	11.6	5.0	3.4	2.5	2.5	2.5	2.5
Finances de l'administration centrale												
Total des recettes et dons	23.1	12.2	100.3	-33.6	13.3	4.9	15.0	29.6	1.9	8.9	9.5	9.6
Total des dépenses	9.2	28.9	-11.0	-2.7	28.0	21.2	15.3	28.5	1.6	15.1	8.7	8.2
Monnaie et crédit												
Actifs intérieurs nets <sup>2</sup>	11.7	10.9	6.5	2.8	6.9	15.8	...	8.1	...	...	...	...
Crédit intérieur <sup>2</sup>	13.4	10.2	7.9	3.6	4.9	15.3	...	3.8	...	...	...	...
Monnaie au sens large	14.2	16.5	-4.2	-3.7	-7.0	8.2	...	8.0	...	...	...	...
Vitesse de circulation de la monnaie au sens lar	6.3	5.8	6.0	6.6	8.0	7.0	...	7.0	...	...	...	...
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (base dollars EU)	4.4	-4.0	22.7	13.0	10.8	4.4	9.0	-1.0	7.7	10.8	11.8	9.8
Volume des exportations	2.2	-9.9	15.0	5.8	7.8	0.7	9.0	6.3	8.5	9.8	10.6	8.4
Importations, f.à.b. (base dollars EU)	28.5	16.4	15.0	22.9	19.9	25.0	3.5	-7.9	7.1	11.1	7.9	7.2
Volume des importations	19.3	9.6	8.6	18.3	12.3	15.9	1.6	-7.9	4.6	8.7	5.7	6.4
Termes de l'échange	-5.2	0.3	0.7	2.9	-3.7	-3.9	-1.9	-6.9	-3.0	-1.2	-0.9	0.5
Taux de change effectif nominal	1.7	-0.2	0.2	1.9	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change réel	-0.9	0.0	5.7	0.6	...	...	...	...	...	...	...	...
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Épargne nationale brute	5.1	3.3	7.2	3.9	3.9	2.1	4.4	5.4	5.1	5.6	6.1	6.4
<i>dont</i> : transferts officiels courants	2.2	0.4	3.5	1.6	1.4	1.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Épargne intérieure brute	0.3	1.7	2.4	0.7	1.6	-0.6	2.7	3.6	3.3	4.0	4.6	5.0
État	-2.0	-2.9	1.1	1.7	4.6	1.2	4.5	1.5	1.7	1.9	2.2	2.7
Secteur privé	2.3	4.7	1.4	-1.0	-3.0	-1.8	-1.9	2.1	1.7	2.2	2.4	2.4
Consommation	99.7	98.3	97.6	99.3	98.4	100.6	97.3	96.4	96.7	96.0	95.4	95.0
État	8.5	8.6	6.8	6.2	3.5	6.5	4.4	7.1	7.3	7.4	7.4	7.4
Secteur privé	91.2	89.6	90.8	93.1	94.9	94.1	92.9	89.3	89.4	88.5	87.9	87.5
Investissement brut	6.8	9.8	10.1	9.9	10.3	11.1	10.5	13.9	13.5	14.5	14.7	14.8
État	2.8	5.2	4.9	3.8	3.7	3.8	3.7	6.3	5.2	6.2	6.4	6.5
Secteur privé	4.0	4.5	5.2	6.1	6.6	7.2	6.9	7.6	8.2	8.2	8.2	8.2
Transferts courants et revenus des facteurs (net)	4.8	1.6	4.7	3.1	2.3	2.7	1.7	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4
Solde extérieur courant	-1.7	-6.5	-3.0	-6.1	-6.4	-9.0	-6.2	-8.4	-8.4	-8.8	-8.5	-8.4
Balance globale des paiements	-2.9	-1.1	3.0	-3.5	-3.8	-2.8	-1.7	-2.4	-2.5	-1.6	-1.5	-1.6
Finances de l'administration centrale												
Total des recettes	11.7	12.4	22.8	14.3	15.0	13.8	15.9	16.6	15.7	15.9	16.2	16.6
Total des dépenses <sup>3</sup>	-13.9	-16.9	-13.9	-12.7	-15.1	-14.2	-16.1	-16.9	-16.0	-17.2	-17.3	-17.5
Solde global <sup>3</sup>												
Dons exclus	-5.6	-8.7	-4.4	-2.5	-4.7	-3.7	-4.4	-5.7	-4.5	-5.4	-5.2	-5.0
Dons inclus	-2.2	-4.5	9.0	1.6	-0.1	-0.4	-0.1	-0.3	-0.3	-1.2	-1.1	-0.9
Solde primaire <sup>4</sup>	-2.8	-3.6	0.4	1.1	0.3	0.0	0.7	0.7	0.9	0.9	0.9	1.1
VAN de la dette extérieure publique et à garantie	...	...	...	41.3	36.8	36.5	34.5	38.2	33.7	30.2	26.9	23.0
Dette du secteur public	102.9	106.0	93.7	77.8	71.7	75.7	64.8	68.8	62.6	57.0	51.9	46.7
<i>dont</i> : dette intérieure <sup>5</sup>	24.1	24.4	23.8	23.7	21.5	21.3	19.1	18.8	19.4	18.6	17.8	17.2
Réserves internationales officielles brutes												
(millions de dollars EU, fin de période)	148.4	147.1	129.9	86.5	69.3	78.0	78.9	81.6	88.2	98.3	107.3	120.0
(en mois d'importations, f.à.b.)	6.4	6.5	4.6	2.5	1.8	2.1	2.0	2.2	2.2	2.2	2.3	2.4
PIB nominal (milliards de FCFA)	670.7	712.1	772.2	820.6	881.3	887.6	956.2	958.7	1,031	1,108	1,191	1,280
Taux de change (moyenne; francs CFA par dollar	528.3	527.5	522.9	478.7	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le cadre macroéconomique suppose que la R.C.A. atteindra le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2009; les projections de la balance des paiements intègrent l'allègement de dette qui doit être fourni au point d'achèvement.

<sup>2</sup> En pourcentage de monnaie au sens large en début de période.

<sup>3</sup> Pour la période courante, les dépenses sont exprimées en base caisse.

<sup>4</sup> Exclut les dons, les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>5</sup> Comprend la dette de l'État à la BEAC et aux banques commerciales, les arriérés de paiement publics et la dette intérieure des entreprises publiques.

Tableau 2. République centrafricaine : Opérations financières de l'administration centrale, 2004–13 <sup>1</sup>

	(milliards de FCFA)													
	2004	2005	2006	2007		2008			2009		2010	2011	2012	2013
				H1	Est.	H1	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				
Recettes	78.5	88.0	176.3	55.4	117.0	59.7	132.6	122.8	152.5	159.1	162.1	176.6	193.5	212.1
Recettes intérieures	55.8	58.6	73.4	44.2	83.6	46.6	92.3	93.8	112.3	107.8	118.8	130.4	144.1	159.4
Recettes fiscales	48.3	50.6	60.4	31.6	59.5	34.4	67.8	70.3	91.2	85.4	96.2	107.0	119.0	132.4
Impôts sur les bénéficiaires et les biens	15.6	14.7	17.5	6.5	14.4	8.3	17.7	17.3	18.7	18.7	20.8	23.2	25.9	28.9
Impôts sur les biens et services	32.7	35.9	42.9	25.1	45.1	26.0	50.2	53.0	72.5	66.7	75.3	83.7	93.1	103.5
dont : taxes sur le commerce international	10.6	9.5	15.3	7.7	14.5	7.8	18.2	16.8	20.6	21.7	24.0	26.6	29.6	32.8
Recettes non fiscales	7.5	8.0	12.9	12.6	24.1	12.2	24.4	23.5	21.0	22.5	22.6	23.4	25.1	27.0
Dons	22.7	29.5	102.9	11.2	33.4	13.1	40.4	28.9	40.3	51.2	43.3	46.2	49.3	52.6
Programme	14.8	2.7	75.7	8.1	13.2	0.8	12.1	11.9	5.0	5.7	5.0	5.0	5.0	5.0
Projet	7.9	26.7	27.2	3.1	20.2	12.3	28.3	17.0	35.3	45.5	38.3	41.2	44.3	47.6
Dépenses <sup>2</sup>	-93.4	-120.4	-107.2	-52.2	-104.3	-55.7	-133.5	-126.4	-153.9	-162.4	-165.0	-190.0	-206.5	-223.4
Dépense primaire courante	-66.7	-75.4	-62.5	-35.6	-65.4	-35.3	-77.4	-77.9	-94.2	-86.8	-94.4	-103.7	-112.6	-121.7
Traitements et salaires	-38.9	-39.2	-37.2	-18.1	-36.3	-18.2	-37.5	-37.5	-41.1	-39.6	-44.6	-49.6	-53.3	-57.3
Transferts et subventions	-10.0	-14.0	-10.2	-8.8	-14.7	-7.2	-20.1	-20.5	-22.5	-18.7	-19.1	-21.1	-23.9	-26.3
Biens et services	-17.8	-22.2	-15.2	-8.7	-14.4	-9.9	-19.8	-19.9	-30.6	-28.5	-30.7	-33.0	-35.5	-38.1
Intérêt exigible	-8.5	-6.6	-6.9	-4.9	-9.5	-4.9	-12.8	-14.4	-13.0	-15.6	-16.8	-17.4	-17.3	-18.2
Extérieures	-5.5	-3.6	-4.2	-1.2	-3.7	-2.8	-9.2	-9.0	-9.7	-9.1	-9.5	-11.2	-12.3	-14.5
Intérieures	-3.0	-3.0	-2.7	-3.7	-5.8	-2.1	-3.6	-5.4	-3.3	-6.5	-7.3	-6.2	-5.0	-3.7
Dépense en capital	-18.2	-38.4	-37.7	-11.7	-29.4	-15.6	-43.3	-34.1	-46.7	-60.0	-53.9	-69.0	-76.6	-83.6
Financée sur ressources intérieures	-7.7	-8.4	-7.5	-3.5	-9.2	-3.3	-11.8	-16.1	-11.5	-14.5	-15.5	-16.7	-20.3	-23.1
Financée sur ressources extérieures	-10.5	-29.9	-30.2	-8.2	-20.2	-12.3	-31.5	-18.0	-35.3	-45.5	-38.3	-52.3	-56.2	-60.4
Solde global <sup>2</sup>														
Dons exclus	-37.7	-61.8	-33.8	-8.0	-20.6	-9.2	-41.2	-32.6	-41.7	-54.6	-46.2	-59.6	-62.3	-64.0
dont: solde primaire <sup>3</sup>	-18.6	-25.3	3.3	5.1	9.0	8.0	3.1	-0.2	6.6	6.6	8.9	10.0	11.2	14.6
Dons inclus	-15.0	-32.4	69.1	3.2	12.8	4.0	-0.8	-3.7	-1.4	-3.3	-2.9	-13.4	-13.0	-11.4
Variation des arriérés (net; (-) = réduction)	21.1	26.9	-50.2	-3.9	-11.0	-3.6	-15.0	-10.0	-15.0	-15.0	-15.0	-10.0	-10.0	-10.0
Intérieurs	2.9	9.4	-9.7	-1.5	-8.6	-3.6	-15.0	-10.0	-15.0	-15.0	-15.0	-10.0	-10.0	-10.0
Extérieurs <sup>4</sup>	18.2	17.5	-40.5	-2.4	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	6.1	-5.5	18.9	-0.7	1.8	0.3	-15.8	-13.7	-16.4	-18.3	-17.9	-23.4	-23.0	-21.4
Financement identifié	-6.1	5.5	-8.8	0.7	0.7	3.9	6.1	17.7	9.8	18.3	17.9	23.4	23.0	21.4
Extérieur, net	-14.6	-4.5	-12.9	-4.2	-9.5	0.9	9.2	6.8	4.3	7.9	4.5	7.9	7.9	6.0
Prêts liés aux projets	2.6	3.2	3.0	0.0	0.0	0.0	3.2	1.0	0.0	0.0	0.0	11.1	11.9	12.8
Prêts liés au programme	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-17.2	-11.8	-15.9	-4.4	-12.4	-8.5	-11.4	-11.2	-12.0	-12.3	-25.9	-26.0	-27.6	-35.8
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.2	2.9	9.4	17.4	17.0	16.3	20.2	30.4	22.8	23.6	29.0
Club de Paris <sup>5</sup>	0.0	0.0	0.0	...	1.5	...	1.0	1.0	1.0	1.1	1.4	1.0	0.9	0.4
Autres <sup>6</sup>	0.0	0.0	0.0	...	1.4	...	16.4	16.1	15.3	19.1	29.0	21.9	22.6	28.6
Intérieur, net	8.5	10.0	4.1	4.9	10.2	3.0	-3.2	10.9	5.6	10.4	13.4	15.5	15.2	15.4
Système bancaire	8.5	10.0	4.1	4.9	10.2	5.2	-9.0	11.4	-2.3	0.5	-5.4	-5.7	-9.0	-10.9
Contrepartie de ressources du FMI (BEAC)	3.1	-2.6	2.2	1.6	2.4	-2.5	-3.5	6.8	-2.3	4.4	-1.2	-0.6	-1.3	-3.2
Banque centrale	6.7	10.2	-2.3	3.0	6.8	0.8	-5.6	-1.3	0.0	-4.3	0.0	-0.9	-3.5	-3.6
Banques commerciales	-1.4	2.4	4.2	0.3	1.0	6.9	0.0	5.8	0.0	0.4	-4.2	-4.2	-4.2	-4.2
dont: obligations	...	...	...	0.0	...	0.0	14.8	0.0	0.0	21.0	-4.2	-4.2	-4.2	-4.2
Non bancaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.2	5.9	-0.5	7.9	9.9	18.8	21.2	24.2	26.3
Erreurs et omissions	0.0	0.0	-10.1	0.0	-2.5	4.3	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement résiduel <sup>7</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.8	0.0	6.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire:														
Dettes publiques intérieures	161.6	173.4	183.9	...	194.2	185.2	189.4	188.9	182.6	180.2	199.8	205.6	211.9	220.2
dont: arriérés intérieurs	109.7	109.7	109.7	...	114.7	...	94.7	104.7	79.7	89.7	74.7	64.7	54.7	44.7
PIB nominal	670.7	712.1	772.2	820.6	820.6	887.6	881.3	887.6	956.2	958.7	1,031	1,108	1,191	1,280

Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> La nouvelle classification commence en 2007. Elle concerne principalement les recettes. Certaines redevances précédemment enregistrées comme impôts sont maintenant comptabilisées comme recettes non fiscales.

<sup>2</sup> Les dépenses sont comptabilisées sur une base caisse pour les dépenses de la période courante, sauf l'intérêt, qui est enregistré lorsqu'il devient exigible.

<sup>3</sup> Exclut les dons, les paiements d'intérêt et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Le chiffre pour 2006 reflète l'apurement des arriérés par la Banque mondiale et la Bafid (47,5 milliards de FCFA) et l'augmentation des arriérés envers des créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).

<sup>5</sup> Tient compte du rééchelonnement et de l'accord moratoire accordés par le club de Paris en avril 2007.

<sup>6</sup> Inclut l'allègement de dette PPTTE par les créanciers multilatéraux et d'autres créanciers bilatéraux. Pour 2008–09, inclut également le service de la dette envers les créanciers non membres du club de Paris et les créanciers commerciaux. A partir de 2010, reflète la fourniture de la totalité de l'allègement PPTTE et l'ADM exprimé en flux.

<sup>7</sup> L'écart dans les colonnes 2008–09 du programme équivaut au décaissement FRPC, y-compris l'augmentation, qui a été approuvée lors de la deuxième revue de la FRPC.

**Tableau 3. République centrafricaine : Opérations financières de l'administration centrale, 2004–13<sup>1</sup>**  
(en pourcentage du PIB)

	2004	2005	2006	2007		2008			2009		2010	2011	2012	2013
				H1	Est.	H1	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes	11.7	12.4	22.8	6.8	14.3	6.7	15.0	13.8	15.9	16.6	15.7	15.9	16.2	16.6
Recettes intérieures	8.3	8.2	9.5	5.4	10.2	5.2	10.5	10.6	11.7	11.2	11.5	11.8	12.1	12.5
Recettes fiscales	7.2	7.1	7.8	3.9	7.3	3.9	7.7	7.9	9.5	8.9	9.3	9.7	10.0	10.3
Impôts sur les bénéfices et les biens	2.3	2.1	2.3	0.8	1.8	0.9	2.0	1.9	2.0	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3
Impôts sur les biens et services	4.9	5.0	5.6	3.1	5.5	2.9	5.7	6.0	7.6	7.0	7.3	7.6	7.8	8.1
<i>dont</i> : taxes sur le commerce international	1.6	1.3	2.0	0.9	1.8	0.9	2.1	1.9	2.2	2.3	2.3	2.4	2.5	2.6
Recettes non fiscales	1.1	1.1	1.7	1.5	2.9	1.4	2.8	2.6	2.2	2.3	2.2	2.1	2.1	2.1
Dons	3.4	4.1	13.3	1.4	4.1	1.5	4.6	3.3	4.2	5.3	4.2	4.2	4.1	4.1
Programme	2.2	0.4	9.8	1.0	1.6	0.1	1.4	1.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Projet	1.2	3.8	3.5	0.4	2.5	1.4	3.2	1.9	3.7	4.7	3.7	3.7	3.7	3.7
Dépenses <sup>2</sup>	-13.9	-16.9	-13.9	-6.4	-12.7	-6.3	-15.1	-14.2	-16.1	-16.9	-16.0	-17.2	-17.3	-17.5
Dépense primaire courante	-9.9	-10.6	-8.1	-4.3	-8.0	-4.0	-8.8	-8.8	-9.9	-9.1	-9.2	-9.4	-9.5	-9.5
Traitements et salaires	-5.8	-5.5	-4.8	-2.2	-4.4	-2.0	-4.3	-4.2	-4.3	-4.1	-4.3	-4.5	-4.5	-4.5
Transferts et subventions	-1.5	-2.0	-1.3	-1.1	-1.8	-0.8	-2.3	-2.3	-2.4	-1.9	-1.9	-1.9	-2.0	-2.1
Biens et services	-2.7	-3.1	-2.0	-1.1	-1.8	-1.1	-2.2	-2.2	-3.2	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Intérêt exigible	-1.3	-0.9	-0.9	-0.6	-1.2	-0.6	-1.4	-1.6	-1.4	-1.6	-1.6	-1.6	-1.5	-1.4
Extérieurs	-0.8	-0.5	-0.5	-0.1	-0.4	-0.3	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-1.1
Intérieurs	-0.5	-0.4	-0.4	-0.5	-0.7	-0.2	-0.4	-0.6	-0.3	-0.7	-0.7	-0.6	-0.4	-0.3
Dépense en capital	-2.7	-5.4	-4.9	-1.4	-3.6	-1.8	-4.9	-3.8	-4.9	-6.3	-5.2	-6.2	-6.4	-6.5
Financée sur ressources intérieures	-1.1	-1.2	-1.0	-0.4	-1.1	-0.4	-1.3	-1.8	-1.2	-1.5	-1.5	-1.5	-1.7	-1.8
Financée sur ressources extérieures	-1.6	-4.2	-3.9	-1.0	-2.5	-1.4	-3.6	-2.0	-3.7	-4.7	-3.7	-4.7	-4.7	-4.7
Solde global <sup>2</sup>														
Dons exclus	-5.6	-8.7	-4.4	-1.0	-2.5	-1.0	-4.7	-3.7	-4.4	-5.7	-4.5	-5.4	-5.2	-5.0
<i>dont</i> : solde primaire <sup>3</sup>	-2.8	-3.6	0.4	0.6	1.1	0.9	0.3	0.0	0.7	0.7	0.9	0.9	0.9	1.1
Dons inclus	-2.2	-4.5	9.0	0.4	1.6	0.4	-0.1	-0.4	-0.1	-0.3	-0.3	-1.2	-1.1	-0.9
Variation des arriérés (net; (-) = réduction)														
Intérieurs	3.1	3.8	-6.5	-0.5	-1.3	-0.4	-1.7	-1.1	-1.6	-1.6	-1.5	-0.9	-0.8	-0.8
Extérieurs <sup>4</sup>	0.4	1.3	-1.3	-0.2	-1.0	-0.4	-1.7	-1.1	-1.6	-1.6	-1.5	-0.9	-0.8	-0.8
Extérieurs <sup>4</sup>	2.7	2.5	-5.3	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	0.9	-0.8	2.4	-0.1	0.2	0.0	-1.8	-1.5	-1.7	-1.9	-1.7	-2.1	-1.9	-1.7
Financement identifié	-0.9	0.8	-1.1	0.1	0.1	0.4	0.7	2.0	1.0	1.9	1.7	2.1	1.9	1.7
Extérieur, net	-2.2	-0.6	-1.7	-0.5	-1.2	0.1	1.0	0.8	0.4	0.8	0.4	0.7	0.7	0.5
Prêts liés aux projets	0.4	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	1.0
Prêts liés au programme	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-2.6	-1.7	-2.1	-0.5	-1.5	-1.0	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-2.5	-2.3	-2.3	-2.8
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	1.1	2.0	1.9	1.7	2.1	2.9	2.1	2.0	2.3
Club de Paris <sup>5</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	...	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Autres <sup>6</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	...	1.9	1.8	1.6	2.0	2.8	2.0	1.9	2.2
Intérieur, net	1.3	1.4	0.5	0.6	1.2	0.3	-0.4	1.2	0.6	1.1	1.3	1.4	1.3	1.2
Système bancaire	1.3	1.4	0.5	0.6	1.2	0.6	-1.0	1.3	-0.2	0.1	-0.5	-0.5	-0.8	-0.9
Contrepartie de ressources du FMI (BEAC)	0.5	-0.4	0.3	0.2	0.3	-0.3	-0.4	0.8	-0.2	0.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2
Banque centrale	1.0	1.4	-0.3	0.4	0.8	0.1	-0.6	-0.1	0.0	-0.4	0.0	-0.1	-0.3	-0.3
Banques commerciales	-0.2	0.3	0.5	0.0	0.1	0.8	0.0	0.7	0.0	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
<i>dont</i> : obligations	...	...	...	...	...	0.0	1.7	0.0	0.0	2.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
Non bancaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	0.7	-0.1	0.8	1.0	1.8	1.9	2.0	2.1
Erreurs et omissions	0.0	0.0	-1.3	0.0	-0.3	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement résiduel <sup>7</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire:</i>														
Dette publique intérieure	24.1	24.4	23.8	...	23.7	20.9	21.5	21.3	19.1	18.8	19.4	18.6	17.8	17.2
<i>dont</i> : arriérés intérieurs	16.4	15.4	14.2	...	14.0	...	10.7	11.8	8.3	9.4	7.2	5.8	4.6	3.5

Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> La nouvelle classification commence en 2007. Elle concerne principalement les recettes. Certaines redevances précédemment enregistrées comme impôts sont maintenant comptabilisées comme recettes non fiscales.

<sup>2</sup> Les dépenses sont comptabilisées sur une base caisse pour les dépenses de la période courante, sauf l'intérêt, qui est enregistré lorsqu'il devient exigible.

<sup>3</sup> Exclut les dons, les paiements d'intérêt et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Le chiffre pour 2006 reflète l'apurement des arriérés par la Banque mondiale et la BAfD (47,5 milliards de FCFA) et l'augmentation des arriérés envers des créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).

<sup>5</sup> Tient compte du rééchelonnement et de l'accord moratoire accordés par le club de Paris en avril 2007.

<sup>6</sup> Inclut l'allègement de dette PPTE par les créanciers multilatéraux et d'autres créanciers bilatéraux. Pour 2008–09, inclut également le service de la dette envers les créanciers non membres du club de Paris et les créanciers commerciaux.

A partir de 2010, reflète la fourniture de la totalité de l'allègement PPTE et IADM exprimé en flux.

<sup>7</sup> L'écart dans les colonnes 2008–09 du programme équivaut au décaissement FRPC, y-compris l'augmentation, qui a été approuvée lors de la deuxième revue de la FRPC.

Tableau 4. République centrafricaine : Balance des paiements, 2004–13<sup>1</sup>

	2004	2005	2006	2007	2008		2009		2010	2011	2012	2013
					Est.	Prog.	Proj. <sup>2</sup>	Prog.				
	(milliards de FCFA)											
Compte des transactions extérieures courantes	-11.6	-46.2	-22.9	-49.8	-56.3	-79.7	-58.8	-80.9	-86.6	-97.9	-101.7	-107.1
Balance des biens	-9.2	-25.0	-23.5	-33.9	-30.8	-55.7	-26.5	-50.3	-53.0	-59.0	-59.3	-60.2
Exportations, f.à.b.	70.6	67.3	82.3	85.2	96.7	82.6	104.9	90.1	96.6	106.6	118.7	129.7
Diamants	27.8	32.8	32.7	29.7	36.3	27.7	38.5	29.9	31.7	33.6	35.7	37.8
Produits du bois	28.8	25.7	39.8	42.0	46.6	42.3	49.5	44.3	46.1	49.0	52.0	55.2
Autres	14.1	8.8	9.9	13.5	13.8	12.7	16.9	15.8	18.8	24.0	31.0	36.6
Importations, f.à.b.	-79.8	-92.3	-105.8	-119.2	-127.5	-138.4	-131.4	-140.3	-149.6	-165.6	-177.9	-189.8
Produits pétroliers	-17.8	-17.7	-26.0	-32.7	-33.8	-46.3	-34.9	-35.3	-40.7	-44.7	-48.2	-50.7
Programme d'investissement public	-6.8	-14.4	-13.7	-11.0	-13.4	-12.8	-14.0	-22.5	-20.2	-25.8	-28.6	-31.3
Autres	-55.2	-60.2	-66.1	-75.5	-80.3	-79.3	-82.5	-82.6	-88.8	-95.0	-101.2	-107.9
Services (net)	-34.5	-32.3	-35.8	-41.5	-45.8	-47.5	-48.7	-48.4	-51.5	-56.6	-60.6	-64.5
Crédit	21.6	23.3	27.0	29.4	30.5	30.4	32.1	31.8	33.4	35.0	36.8	38.6
Débit	-56.1	-55.6	-62.8	-70.9	-76.3	-77.9	-80.8	-80.1	-84.8	-91.6	-97.4	-103.1
Revenu (net)	-7.1	-5.2	-5.8	-4.9	-10.6	-9.9	-11.3	-10.0	-10.5	-12.2	-13.3	-15.5
Crédit	4.9	5.0	5.5	6.1	6.2	6.7	6.4	7.0	7.4	7.7	8.1	8.5
Débit	-12.0	-10.2	-11.3	-11.0	-16.8	-16.6	-17.7	-17.0	-17.8	-19.9	-21.4	-24.0
<i>dont: intérêt exigible sur la dette publique</i>	-5.6	-3.7	-4.5	-3.8	-9.3	-9.1	-9.8	-9.2	-9.6	-11.3	-12.4	-14.5
Transferts courants (net)	39.2	16.2	42.2	30.5	30.8	33.5	27.7	27.7	28.4	29.8	31.5	33.2
<i>dont: dons liés au programme</i>	14.8	2.7	26.8	13.2	12.1	11.9	5.0	5.7	5.0	5.0	5.0	5.0
Compte de capital	7.9	26.7	67.7	25.4	13.4	17.0	16.7	45.5	38.3	41.2	44.3	47.6
Dons liés aux projets	7.9	26.7	27.2	20.2	13.4	17.0	16.7	45.5	38.3	41.2	44.3	47.6
Dons et transferts en capital	0.0	0.0	40.5	5.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	-15.9	11.6	-21.6	-4.0	9.6	38.2	25.7	12.4	22.2	39.1	39.4	39.5
Secteur public (net)	-14.6	-4.5	-12.9	-12.4	-8.2	-10.2	-12.0	-12.3	-25.9	-14.9	-15.7	-23.0
Décaissements liés aux projets	2.6	3.2	3.0	0.0	3.2	1.0	0.0	0.0	0.0	11.1	11.9	12.8
Décaissements liés au programme	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-17.2	-11.8	-15.9	-12.4	-11.4	-11.2	-12.0	-12.3	-25.9	-26.0	-27.6	-35.8
Secteur privé (net)	-1.3	16.2	-8.7	8.3	17.8	48.4	37.7	24.7	48.0	54.1	55.1	62.5
<i>dont: achats de bons du Trésor par des non résidents</i>	...	...	...	...	5.9	0.0	7.9	9.9	19.2	21.2	24.2	26.3
Solde global	-19.5	-7.9	23.2	-28.5	-33.3	-24.5	-16.4	-23.0	-26.1	-17.5	-18.1	-19.9
Financement identifié	19.5	7.9	-23.2	28.5	23.5	24.5	9.8	23.0	26.1	17.5	18.1	19.9
Mouvements nets des réserves officielles	1.4	-9.6	17.3	27.9	6.1	7.5	-6.4	2.9	-4.3	-5.3	-5.5	-9.0
Crédit net du FMI	3.1	-2.6	2.2	2.4	-3.5	6.8	-2.3	4.4	-1.2	-0.6	-1.3	-3.2
Achats et prêts	4.4	0.0	5.4	15.2	0.0	10.3	0.0	6.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements (base caisse)	-1.3	-2.6	-3.1	-12.8	-3.5	-3.4	-2.3	-2.5	-1.2	-0.6	-1.3	-3.2
Autres réserves (accroissement=)	-1.8	-7.1	15.1	25.5	9.5	0.7	-4.1	-1.5	-3.1	-4.7	-4.2	-5.8
Financement exceptionnel	18.2	17.5	-40.5	0.5	17.4	17.0	16.3	20.2	30.4	22.8	23.6	29.0
Rééchelonnement de dette	...	...	...	2.9	17.4	17.0	16.3	20.2	30.4	22.8	23.6	29.0
Club de Paris <sup>3</sup>	...	...	...	1.5	1.0	1.0	1.0	1.1	1.4	1.0	0.9	0.4
Autre financement exceptionnel <sup>4</sup>	...	...	...	1.4	16.4	16.1	15.3	19.1	29.0	21.9	22.6	28.6
Arriérés de paiement sur la dette (diminution=)	18.2	17.5	-40.5	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel <sup>5</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	9.8	0.0	6.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire:</i>	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Termes de l'échange	-5.2	0.3	0.7	2.9	-3.7	-3.9	-1.9	-6.9	-3.0	-1.2	-0.9	0.5
Prix unitaire des exportations (base dollars EU)	2.1	6.6	6.6	6.8	2.8	3.7	-0.1	-6.9	-0.7	1.0	1.1	1.2
Prix unitaire des importations (base dollars EU)	7.7	6.2	5.9	3.8	6.7	7.8	1.9	0.0	2.4	2.2	2.1	0.8
Volumes des exportations	2.2	-9.9	15.0	5.8	7.8	0.7	9.0	6.3	8.5	9.8	10.6	8.4
Volumes des importations	19.3	9.6	8.6	18.3	12.3	15.9	1.6	-7.9	4.6	8.7	5.7	6.4
Valeur des exportations en francs CFA	-5.1	-4.7	22.3	3.5	4.3	-3.0	8.5	9.0	7.3	10.4	11.3	9.3
Valeur des importations en francs CFA	16.9	15.7	14.6	12.6	12.8	16.1	3.1	1.4	6.7	10.7	7.5	6.7
Réserves internationales officielles brutes (milliards de FCFA, fin de période)	72.6	79.6	64.5	39.0	31.1	38.3	35.3	39.9	42.9	47.6	51.8	57.6
(mois d'importations, f.à.b.)	6.4	6.5	4.6	2.5	1.8	2.1	2.0	2.2	2.2	2.2	2.3	2.4
Compte des transactions extérieures courantes (en % du PIB)	-1.7	-6.5	-3.0	-6.1	-6.4	-9.0	-6.2	-8.4	-8.4	-8.8	-8.5	-8.4
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-1.4	-3.5	-3.0	-4.1	-3.5	-6.3	-2.8	-5.2	-5.1	-5.3	-5.0	-4.7
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	1.2	3.8	8.8	3.1	1.5	1.9	1.8	4.7	3.7	3.7	3.7	3.7
Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)	85.0	79.2	73.5	57.5	50.2	49.8	45.7	50.6	44.3	39.6	35.2	30.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	670.7	712.1	772.2	820.6	881.3	887.6	956.2	958.7	1,031	1,108	1,191	1,280

Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le cadre macroéconomique suppose que la R.C.A. atteindra le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2009; les projections de la balance des paiements intègrent l'allègement de dette qui doit être fourni au point d'achèvement.<sup>2</sup> Le service de la dette extérieure inclut les paiements à certains créanciers multilatéraux.<sup>3</sup> Tient compte du rééchelonnement et de l'accord moratoire accordés par le club de Paris en avril 2007.<sup>4</sup> Inclut l'allègement de dette PPTE par les créanciers multilatéraux et d'autres créanciers bilatéraux. Pour 2008–09, inclut également le service de la dette envers les créanciers non membres du club de Paris et les créanciers commerciaux. A partir de 2010, reflète la fourniture de la totalité de l'allègement PPTE et IADM exprimé en flux.<sup>5</sup> Le chiffre pour 2006 reflète l'apurement des arriérés par la Banque mondiale et la BAfD (47,5 milliards de FCFA) et l'augmentation des arriérés envers des créanciers bilatéraux et quelques créanciers multilatéraux (6,9 milliards de FCFA).<sup>6</sup> L'écart dans les colonnes 2008–09 du programme équivaut au décaissement FRPC, y-compris l'augmentation, qui a été approuvée lors de la deuxième revue de la FRPC.

Tableau 5. République centrafricaine : situation monétaire, 2004–09

	2004	2005	2006	2007	2008		2009
				Est.	Prog.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA, fin de période)						
Actifs extérieurs nets	49.5	56.2	43.0	31.6	16.8	22.5	22.4
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	51.4	59.7	43.6	17.0	2.2	7.9	7.7
Compte d'opérations	69.6	77.0	61.6	35.8	28.7	26.5	28.1
Utilisation du crédit du FMI	-21.2	-20.0	-21.0	-22.0	-29.0	-30.4	-32.1
Autres	3.0	2.6	2.9	3.2	2.5	11.8	11.8
Banques commerciales	-1.9	-3.5	-0.6	14.6	14.6	14.6	14.6
Actifs extérieurs nets	60.7	72.2	80.0	86.8	93.4	105.6	116.0
Crédit intérieur	115.4	126.1	135.7	143.6	149.5	161.7	166.6
Crédit au secteur public	60.2	72.0	79.3	84.5	86.0	97.5	95.3
Crédit à l'administration centrale (net)	62.9	74.2	80.9	89.6	91.0	102.5	100.3
BEAC	58.7	67.7	70.1	77.8	79.2	84.9	82.3
Compte courant	25.1	32.1	36.2	16.1	10.4	14.7	10.4
Prêts consolidés	14.6	17.2	18.4	41.1	41.1	41.1	41.1
FMI (net)	21.2	20.0	21.0	22.0	29.0	30.4	32.1
Dépôts	-2.2	-1.6	-5.4	-1.4	-1.3	-1.3	-1.3
Banques commerciales	4.2	6.6	10.8	11.8	11.8	17.6	18.0
Crédit à d'autres organismes publics (net)	-2.7	-2.2	-1.6	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
Crédit à l'économie	55.2	54.1	56.4	59.1	63.6	64.2	71.4
Entreprises publiques	6.7	5.6	5.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Secteur privé	48.4	48.5	51.3	54.9	59.4	60.0	67.2
Autres postes (net)	-54.6	-53.9	-55.7	-56.8	-56.2	-56.1	-50.7
Monnaie et quasi-monnaie	110.2	128.4	123.0	118.4	110.2	128.1	138.3
Circulation fiduciaire	81.3	89.9	80.9	58.9	52.1	60.6	62.1
Dépôts	28.9	38.6	42.0	59.5	58.1	67.5	76.2
Dépôts à vue	16.4	23.8	24.5	38.3	33.9	39.4	49.0
Dépôts à terme et d'épargne	12.5	14.7	17.5	21.2	24.2	28.1	27.2
	(variation annuelle, en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Actifs extérieurs nets	2.2	6.1	-10.3	-9.3	-13.8	-7.7	-0.1
Actifs intérieurs nets	12.0	10.4	6.0	5.6	6.9	15.8	8.1
Crédit intérieur net	13.6	9.8	7.5	6.4	4.9	15.3	3.8
Crédit net à l'administration centrale	7.9	10.3	5.2	7.0	1.1	10.9	-1.7
Crédit à l'économie	6.0	-1.0	1.8	2.1	3.8	4.3	5.6
Monnaie et quasi-monnaie	14.2	16.5	-4.2	-3.7	-7.0	8.2	8.0
	(variation annuelle en pourcentage)						
Base monétaire	15.3	17.4	-14.8	-18.5	-11.1	-7.2	2.5
Crédit à l'économie	11.6	-1.9	4.3	4.7	7.6	8.7	11.1
Entreprises publiques	-20.2	-16.2	-8.3	-19.1	0.2	0.2	0.0
Secteur privé	18.2	0.1	5.8	7.1	8.2	9.4	11.9
<i>Postes pour mémoire :</i>							
Actifs intérieurs nets de la banque centrale (milliards de FCFA)	32.3	38.6	40.1	51.3	52.7	55.4	57.2
base monétaire (milliards de FCFA)	83.7	98.3	83.7	68.2	54.9	63.3	64.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	670.7	712.1	772.2	820.6	881.3	887.6	958.7
Vitesse de circulation (PIB/ monnaie au sens large)							
Fin de période	6.1	5.5	6.3	6.9	8.0	6.9	6.9

Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 6. République centrafricaine : accès et déroulement de l'accord de trois ans au titre de la FRPC <sup>1</sup>**

Date de disponibilité	Décaissements		Conditions
	(DTS) :	(pourcentage de la quote-part)	
22 décembre 2006	17,600,000	31.6	Approbation de l'accord
27 septembre 2007	3,100,000	5.6	Décaissé après achèvement de la première revue
18 juin 2008	8,670,000	15.6	Achèvement de la seconde revue
<i>dont</i> : augmentation <sup>2</sup>	5,570,000	10.0	
1er novembre 2008	5,885,000	10.6	Achèvement de la troisième revue (date de test fin juin 2008)
<i>dont</i> : augmentation <sup>2</sup>	2,785,000	5.0	
1er mai 2009	3,100,000	5.6	Achèvement de la quatrième revue (date de test fin décembre 2008)
31 août 2009	3,100,000	5.6	Achèvement de la cinquième revue (date de test fin juin 2009)
30 novembre 2009	3,100,000	5.6	Achèvement de la sixième et dernière revue (date de test fin septembre 2009) <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>44,555,000</b>	<b>80.0</b>	

<sup>1</sup> La quote-part de la R.C.A. est de 55,7 millions de DTS.

<sup>2</sup> Approuvée au moment de la deuxième revue.

<sup>3</sup> Une date de test est prévue pour fin septembre 2009 pour que le décaissement final puisse être effectué avant l'expiration de l'accord.



**Tableau 7. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007–17 <sup>1</sup>**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
							Projections				
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant</b>											
Principal (millions de DTS)	17.4	4.9	3.3	1.6	0.8	1.8	5.0	5.9	5.9	5.9	4.1
Commissions et intérêts (millions de DTS)	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
<b>Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif</b>											
Principal (millions de DTS)	17.4	4.9	3.3	1.6	0.8	1.8	5.0	7.4	8.9	8.9	7.2
Commissions et intérêts (millions de DTS)	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>											
Millions de DTS	18.0	5.3	3.6	2.0	1.2	2.2	5.4	7.7	9.2	9.2	7.4
Milliards de FCFA	13.2	3.8	2.7	1.5	0.9	1.6	4.0	5.7	6.8	6.8	5.4
En pourcentage des recettes publiques	15.8	4.0	2.5	1.3	0.7	1.1	2.5	3.2	3.5	3.1	2.3
En pourcentage des exportations de biens et de services	11.5	3.3	2.2	1.1	0.6	1.0	2.4	3.1	3.4	3.1	2.3
En pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	45.6	15.8	11.2	4.2	2.6	4.5	8.7	13.3	28.2	27.8	23.9
En pourcentage du PIB	1.6	0.4	0.3	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.5	0.4	0.3
En pourcentage de la quote-part	32.3	9.6	6.5	3.6	2.2	3.9	9.7	13.8	16.6	16.5	13.2
<b>Encours des crédits du FMI <sup>2</sup></b>											
Millions de DTS	31.2	40.9	47.0	45.4	44.6	42.8	37.8	30.4	21.5	12.6	5.5
Milliards de FCFA	22.9	28.8	34.9	33.6	33.0	31.6	27.9	22.4	15.9	9.3	4.0
En pourcentage des recettes publiques	27.4	30.7	32.3	28.3	25.3	21.9	17.5	12.7	8.1	4.3	1.7
En pourcentage des exportations de biens et de services	20.0	25.5	28.6	25.9	23.3	20.3	16.6	12.3	8.0	4.3	1.7
En pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	79.1	121.3	143.9	94.2	96.6	89.5	61.1	52.5	65.9	38.2	17.7
En pourcentage du PIB	2.8	3.2	3.6	3.3	3.0	2.7	2.2	1.6	1.1	0.6	0.2
En pourcentage de la quote-part	56.1	73.4	84.3	81.4	80.0	76.8	67.8	54.6	38.6	22.6	9.8
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	20.7	14.6	9.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	17.4	4.9	3.3	1.6	0.8	1.8	5.0	7.4	8.9	8.9	7.2
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (milliards de FCFA)	821	888	959	1,031	1,108	1,191	1,280	1,378	1,484	1,599	1,726
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	115	113	122	130	142	155	168	183	198	215	234
Recettes publiques (milliards de FCFA)	84	94	108	119	130	144	159	176	195	215	238
Service de la dette (milliards de FCFA) <sup>2</sup>	29.0	23.7	24.2	35.7	34.1	35.3	45.6	42.7	24.1	24.4	22.7

Source: estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une augmentation FRPC de 15 % de la quote-part (8,355 millions de DTS), dont 10 % de la quote-part (5,57 millions de DTS) et 5 % de la quote-part (2,785 millions de DTS) seraient décaissés à l'achèvement de la deuxième et de la troisième revues FRPC, respectivement.

<sup>2</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

## Lettre d'intention

Bangui, le 04 décembre 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street NW  
Washington, DC 20431  
USA

Monsieur le Directeur général,

1. Le gouvernement de la République Centrafricaine a mené à bien les mesures prévues dans le programme économique et financier appuyé par le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).
2. Le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint complète ceux qui accompagnaient les lettres qui vous ont été adressées le 30 novembre 2006, le 7 septembre 2007 et le 3 juin 2008. Cette dernière lettre établissait des critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin juin 2008 en vue de la conclusion de la troisième revue (quatrième décaissement) au titre de l'accord FRPC.
3. Les critères de réalisation quantitatifs pour l'achèvement de la troisième revue au titre de l'accord FRPC ont été observés, à l'exception du plafond de l'accumulation des arriérés sur le service de la dette extérieure et du plafond des créances nettes des banques commerciales sur l'Etat. Pour le plafond de l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs, nous demandons à bénéficier d'une dérogation car les écarts ont été passagers ; en ce qui concerne le plafond des créances nettes des banques commerciales sur l'Etat, nous demandons une dérogation puisque la déviation a été modeste. Nous demandons aussi une dérogation pour nous permettre de respecter le critère de réalisation relatif à la publication d'une stratégie d'apurement des arriérés avec un retard de deux mois ainsi qu'une dérogation pour l'écart temporaire dans la mise en œuvre de la formule de détermination automatique des prix des produits pétroliers. Sur la base de nos résultats globaux et de la vigueur des politiques énoncées dans le mémoire ci-joint, nous demandons la conclusion de la troisième revue de l'accord FRPC et le décaissement du quatrième prêt d'un montant de 5,885 millions de DTS, y compris les 2,785 millions de DTS découlant de l'augmentation de l'accès aux ressources approuvée en juin 2008. Nous demandons également le décaissement de l'assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE d'un montant de 3,119 millions de

DTS, qui servira à couvrir presque 96% du paiement du principal de la FRPC échéant au cours de la période janvier-décembre 2009.

4. Le gouvernement estime que les politiques exposées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs programmés, mais il est prêt à prendre toute autre mesure qui pourrait être nécessaire à cette fin. La République Centrafricaine consultera le FMI sur l'adoption de mesures appropriées et avant toute révision des politiques énoncées dans le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint, conformément à la politique du FMI pour ce type de consultations. La quatrième revue de l'accord FRPC devrait être conclue au plus tard à la fin juin 2009.

5. Le gouvernement entend rendre public le contenu de cette lettre, le MPEF et le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI y afférant. En conséquence, il autorise le FMI à afficher ces documents sur son site Internet, une fois que le Conseil d'administration en aura achevé l'examen.

6. Le gouvernement a appliqué une mesure préalable à l'examen, par le Conseil d'administration, de notre demande relative à la conclusion de la troisième revue du programme appuyé par la FRPC. La mesure consistait à soumettre le projet de loi de finances 2009 à l'Assemblée nationale, conformément au programme, tel que défini dans le PAT.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Pr. Faustin Archange Touadéra  
Premier ministre

Pièces jointes: Mémoire de politique économique et financière  
Protocole d'accord technique

**PIÈCE JOINTE I. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE —  
MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (MPEF), 2008-09**

Le 04 décembre 2008

**I. INTRODUCTION**

1. Depuis que le gouvernement centrafricain a engagé, fin 2006, la mise en œuvre de son programme macroéconomique et financier à moyen terme avec l'appui du FMI, la situation économique s'est sensiblement améliorée et le relèvement du niveau de vie du pays s'est amorcé après une longue période de déclin. L'émergence de nouveaux problèmes pose néanmoins de nouveaux défis. L'envolée des cours mondiaux des produits alimentaires et la volatilité des prix des pétroliers pourraient nuire à la croissance et compromettre la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). De plus, la crise financière internationale pourrait avoir un impact négatif sur la demande pour nos exportations. Par ailleurs, une récente panne de notre principale usine de production électrique a entraîné d'importants délestages auxquels il est impératif de remédier rapidement pour éviter que la crise n'ait de lourdes conséquences sur la situation économique et sociale.

2. Notre politique économique et financière reste guidée par le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté par le gouvernement le 30 juin 2007, au terme d'une large consultation des principales parties prenantes. Avec l'appui de la communauté internationale, nous avons accompli des progrès sensibles vers le retour à une situation d'endettement viable. Suite à l'accord de rééchelonnement de la dette à des conditions hautement concessionnelles conclu avec les créanciers membres du Club de Paris en avril 2007, la RCA a atteint le point de décision de l'initiative de désendettement des pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 2007. Nous espérons atteindre le point d'achèvement grâce à une mise en œuvre rigoureuse de notre politique macroéconomique et des réformes structurelles.

3. L'exécution de notre stratégie de réduction de la pauvreté nécessitera non seulement une gestion économique ferme, mais aussi une assistance financière et technique généreuse de la communauté internationale. L'évaluation à mi-parcours de la table-ronde des bailleurs de fonds de Bruxelles d'octobre 2007, effectuée à Bangui en juin 2008, a permis de constater que les promesses et les engagements d'aide tardent non seulement à se concrétiser, mais sont aussi insuffisants pour faire face à nos besoins de développement colossaux, qui ne sont que plus pressants, face aux nouvelles menaces que font peser les difficultés récentes sur nos objectifs à moyen terme. Nous restons convaincus que les politiques avisées que nous menons et la mise en œuvre énergique de notre programme nous aideront à obtenir une augmentation substantielle de l'aide dans les années à venir. Nous poursuivrons par

conséquent la mise en œuvre de notre stratégie de réduction de la pauvreté, en étroite collaboration avec nos partenaires au développement.

## II. ÉVOLUTION RÉCENTE DES PERFORMANCES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES

### A. Résultats macroéconomiques

4. Le gouvernement est confiant que notre programme économique et financier à moyen terme est propice au redressement économique. Malgré les ruptures de l’approvisionnement en électricité depuis quelques mois, du ralentissement de nos principales exportations et d’un certain recul du pouvoir d’achat dû à un regain de l’inflation, la croissance du PIB devrait néanmoins atteindre 3½ % en 2008, par rapport au taux de 4,9% projeté précédemment. L’inflation a été plus élevée que prévu, surtout en raison de l’évolution des prix des denrées alimentaires qui a entraîné une poussée des niveaux de prix de 10,3 % en glissement annuel en août 2008 ce qui — ajouté aux augmentations des prix de détail du carburant — risque de porter le niveau moyen de l’inflation de 1% en 2007 à 9 % en 2008.

5. Les résultats budgétaires enregistrés jusqu’au mois de juin ont été satisfaisants compte tenu de la récente crise de l’électricité. Le total des recettes intérieures a été conforme à l’objectif programme bien que les recettes douanières aient pâti des mouvements d’effectifs effectués en avril 2008. La maîtrise des dépenses courantes nous a permis d’observer le critère de réalisation relatif au solde primaire intérieur. Le critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire commercial sur l’État pour la période allant de janvier à juin 2008 — qui a été ajusté pour tenir compte du niveau de dons inférieur aux prévisions — a été manqué de justesse à cause du retard dans le versement du décaissement effectué par le FMI en juin, imputable à la BEAC. En outre, nous avons alloué des ressources aux domaines prioritaires de la santé et de l’éducation notamment, où les dépenses ont respecté le repère quantitatif y afférent. Toutefois, nous avons connu une accumulation passagère d’arriérés de paiement vis-à-vis de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA), d’où la non observation du critère de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs. Les difficultés de trésorerie nous ont empêchés de respecter le repère quantitatif afférent à l’apurement d’un montant de 5 milliards de francs CFA d’arriérés; nous avons pu toutefois réduire les arriérés de 3,6 milliards de francs CFA.

### B. Évolution des réformes structurelles

6. Le gouvernement a récemment exécuté une série de réformes structurelles importantes. Le 1<sup>er</sup> juin, nous avons adopté une formule d’ajustement trimestriel automatique des prix des produits pétroliers qui permet de répercuter intégralement sur les prix à la pompe, la totalité des coûts, les marges de distribution et les taxes y compris la TVA au taux normal. Le droit d’accise spécifique inclus dans le prix de l’essence Super est donc devenu

positif. Suite à la forte baisse des cours mondiaux du pétrole, nous n'avons pas été en mesure de procéder au relèvement des prix de 10% en moyenne requis par la formule étant donné les tensions sociales qu'une telle mesure pouvait provoquer. Néanmoins, les accises pour décembre sont actuellement plus élevées que dans les projections initiales du programme et nous avons éliminé les subventions sur le gasoil et le fuel 1%. Les subventions sur le pétrole lampant ont été considérablement réduites et seront totalement éliminées en 2009. Nous demandons donc une dérogation sur ce critère de réalisation structurel étant donné que la déviation était temporaire. En vue de sécuriser à l'avenir la mise en œuvre de notre politique de répercussion de la variation des cours internationaux sur le consommateur, en novembre 2008, nous avons publié un arrêté interministériel portant la formule qui définit les prix à la pompe minimum. De plus, nous avons déjà publié les prix à la pompe pour janvier 2009, qui sont en ligne avec les projections sur les droits d'accises minimum. Si les prix internationaux venaient à monter d'ici à fin décembre, nous nous assurerons que les prix à la pompe demeurent conformes à la formule. La mise en œuvre de ces mesures a nécessité la poursuite de notre stratégie de communication et de concertation pour éviter les troubles sociaux. Il est évident que les subventions des produits pétroliers ne profitent pas aux plus démunis et que des recettes supplémentaires sont nécessaires pour accroître les dépenses prioritaires, y compris pour traiter efficacement la crise de l'électricité. Dans le même temps, nous avons pris des mesures pour atténuer l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers sur les couches vulnérables de la population, notamment en abaissant le taux de prélèvement de la TVA sur les produits de première nécessité et en étendant le programme de cantines scolaires avec l'appui de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial.

7. Des mesures ont été prises pour renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques. Le gouvernement a résilié le contrat qui le liait à Unitec Bénin et affecté des agents de la douane au Guichet unique de Douala, dans le but d'améliorer les résultats de l'administration douanière à moyen terme. Bien que cette mesure ait eu un impact passager sur les résultats de la douane, nous prévoyons un redressement des recettes douanières au second semestre 2008. Malgré les efforts menés pour renforcer la collecte de l'impôt, l'encours des arriérés d'impôts s'est accru, surtout en raison des montants dus par les entreprises publiques au titre de leurs obligations fiscales ce qui nous a empêchés de respecter le repère quantitatif fixé. Un bureau d'accueil des usagers a été créé pour accroître l'efficacité des services fiscaux et décourager la corruption. Par ailleurs, suite à un léger retard lié aux consultations approfondies avec les parties prenantes, le gouvernement a mis en place un comité de suivi de la liquidité afin d'aligner les engagements de dépenses sur les flux de trésorerie (repère structurel à fin juin) dans l'optique de notre nouvelle stratégie de financement fondée sur l'accès aux marchés financiers régionaux. La crise de l'électricité et ses répercussions sur la distribution de l'eau nous ont toutefois empêchés d'ajuster les tarifs des services d'utilité publique (repère structurel à fin juin) notamment de l'électricité et de l'eau, mais nous restons déterminés à atteindre les objectifs de cette importante mesure, telle que décrite ci-après.

### III. LE PROGRAMME POUR 2008-09

8. Le gouvernement entend résoudre la crise énergétique actuelle tout en s'en tenant aux objectifs et au cadrage de politique à moyen terme inscrit dans son programme économique et financier triennal. Fort de nos récentes avancées, le gouvernement renforcera le programme en 2008-09 en conservant une orientation budgétaire prudente, en réduisant les arriérés, en poursuivant la réforme du secteur pétrolier et en corrigeant les faiblesses financières des entreprises publiques.

#### A. Politique budgétaire pour le deuxième semestre 2008

9. Nous pensons que l'objectif de recettes de 92 milliards de francs CFA pour 2008, (soit 10.5 % du PIB) sera dépassé de presque 2 milliards de francs CFA du fait notamment de la bonne tenue des recettes liées aux taxes sur la consommation. En outre, nous avons et entendons poursuivre l'intensification des efforts de mobilisation des recettes au moyen des mesures ci-après :

- Créer avant la fin 2008 la direction de l'audit pour améliorer les opérations d'audit, notamment par la mise en place d'un programme d'audit et l'évaluation des auditeurs.
- Procéder à des revues trimestrielles des réalisations de la SODIF, entreprise privée chargée de détecter la fraude à l'exportation et à l'importation et veiller à la régularité de la liquidation des pénalités.
- Nous avons renforcé le recouvrement des impôts par la saisie de biens et la réalisation des garanties au tiers afin de respecter le repère quantitatif relatif à l'accumulation nette d'arriérés d'impôts. Nous reconnaissons cependant que le professionnalisme de tous les agents de l'État est crucial pour le civisme fiscal et nous avons donné instruction à l'unité de contrôle financier (CEMIFI) afin de veiller à l'exécution régulière de ses activités.
- Estimant, après consultation des experts techniques du FMI, que le relèvement du seuil d'assujettissement à la TVA harmonisé avec celui de la catégorie des gros contribuables à 50 millions de francs CFA ne permettrait pas de capter un nombre suffisamment élevé de gros contribuables, nous avons décidé de maintenir le seuil d'assujettissement à la TVA à 30 millions de francs CFA de chiffre d'affaires annuel pour tous les contribuables. Nous allons donc harmoniser, par arrêté ministériel, les seuils de la catégorie des gros contribuables et de la TVA au niveau de 30 millions de francs CFA (utilisant le chiffre d'affaires seulement). Ainsi les contribuables seront répartis entre grandes entreprises soumises au régime réel d'imposition, moyennes entreprises soumises au régime simplifié d'imposition, et petites entreprises soumises à l'impôt libérateur. En outre, pour respecter le repère structurel, dans le cadre de la loi de finances 2009, nous précisons que le chiffre d'affaires est le seul critère

d'assujettissement à la TVA, qui s'appliquera également aux personnes physiques, indépendamment de l'activité économique exercée.

- Eu égard aux amendements apportés aux catégories de contribuables, nous ne pourrions atteindre que l'objectif d'audit des gros contribuables, à défaut de l'audit des contribuables de taille moyenne (repère structurel) que nous entendons toutefois mener à bien à moyen terme.
- Nous sommes fermement engagés à maintenir la fonction de recouvrement des impôts à la Direction générale des impôts. À cet effet, l'article 62 du décret n° 7-093 du 12 juillet 2007 portant règlement général de la comptabilité publique sera amendé avant fin 2008, de façon à éviter la réintroduction de la procédure d'enrôlement des impôts et le recouvrement des impôts par le Trésor.

10. Les mesures d'urgence prises pour juguler la crise énergétique ont dû s'inscrire dans le cadrage budgétaire en vigueur. Le coût immédiat de ces mesures pour 2008 s'élevant à environ 1,7 milliard de francs CFA (0,2 % du PIB) a trait au remboursement partiel des arriérés de l'État envers la société et à la prise en charge d'une partie de la dette d'ENERCA envers les banques commerciales locales. Par ailleurs, l'État a repris à son compte les dettes commerciales d'entreprises publiques comme la SOCOCA, société cotonnière (2,7 milliards de francs CFA) et l'UBAC, banque liquidée (1,3 milliard de francs CFA) à titre de première étape de la réforme des entreprises publiques. L'augmentation des recettes et des dépenses aura pour effet cumulé de ramener le solde primaire intérieur d'un excédent de 0,3 % du PIB à un solde nul pour l'exercice 2008.

## **B. Perspectives et politiques pour 2009**

11. Nous nous attendons à une amélioration de l'environnement macroéconomique globale en 2009, avec un niveau de croissance économique d'environ 4½ % et un léger fléchissement de l'inflation moyenne autour de 6 %. Les dons-projets et l'IDE — dans les secteurs forestier et minier en particulier — devraient augmenter sensiblement, permettant le renforcement de la balance des paiements, malgré un creusement du déficit extérieur courant. Nous poursuivrons notre politique budgétaire prudente comme indiqué ci-après.

### **Budget 2009**

12. Les priorités du budget 2009 sont : i) poursuivre le relèvement du ratio recettes intérieures/PIB; ii) étendre la couverture du budget en y intégrant la totalité des prestations de services publics à l'État ainsi que les activités extrabudgétaires; iii) mettre en œuvre de la nouvelle stratégie de financement; et iv) poursuivre le règlement des arriérés intérieurs selon la stratégie d'apurement adoptée en décembre 2008. La soumission du projet de loi de finances 2009 à l'Assemblée nationale, conformément aux objectifs du programme, constitue une mesure préalable (voir PAT pour plus de précisions).



13. Les recettes intérieures devraient augmenter de 0,7 % du PIB et se situer à 11,3 % du PIB, en raison des modifications intervenues dans la taxation des produits pétroliers et la législation sur la TVA, ainsi que des améliorations apportées à l'administration des recettes. Avec l'effet de plein exercice de l'augmentation des droits d'accises sur les produits pétroliers en 2008, et de l'application de faibles augmentations prévue en 2009, les recettes pétrolières brutes devraient s'accroître de 12 milliards de francs CFA (1,2 point de PIB) par rapport à 2008. Par ailleurs, les recettes pétrolières (et les dépenses y afférentes) augmenteront de 2 milliards de francs CFA sous l'effet de l'intégration de taxes qui avaient auparavant un caractère extrabudgétaire dans le budget. Ainsi, le total net des taxes sur les produits pétroliers devrait atteindre environ 7 milliards de francs CFA en 2009 (0,7 % du PIB) contre 0,8 milliard de francs CFA en 2008. Les mesures administratives prises en matière de douane, de l'enregistrement de la TVA et d'audit devraient affermir l'amélioration des recettes (voir ci-après). Toutefois, certains apports ponctuels de recettes non fiscales ne se produiront pas en 2009, ce qui devrait entraîner une diminution de ces recettes de ¼ de point de pourcentage du PIB. Nous veillerons au recouvrement efficace des recettes et à ce qu'il n'y ait pas d'accumulation nette d'arriérés d'impôts (repère quantitatif).

14. Les dépenses primaires intérieures augmenteraient de 0,8 point de PIB, après prise en compte d'une économie sur les subventions pétrolières de ½ pourcent du PIB. Ces ressources seront utilisées surtout pour couvrir la consommation de l'État en électricité, eau et télécommunication, ainsi que pour la prise en charge de certaines des réparations imposées par la crise de l'énergie. Jusqu'à présent, l'État n'a réglé qu'une partie de sa consommation de ces services, entraînant une forte décapitalisation des entreprises publiques prestataires et contribuant directement à la crise actuelle de l'électricité. Le coût additionnel de l'imputation intégrale de ces dépenses de service public sur le budget est estimé à 2 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB) et nous sommes déterminés à honorer la totalité de nos obligations dans ce domaine (repère quantitatif). La masse salariale devrait augmenter selon les prévisions et atteindre 6 % en raison d'une légère augmentation des effectifs dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cette augmentation devrait être couverte bien que nous ayons totalement intégré au budget, le paiement des prestations de services publics, l'allocation de ressources financières à la réforme du secteur de l'énergie et la poursuite du paiement des arriérés. Nous avons aussi alloué en ressources additionnelles, 1 milliard de francs CFA au programme de cantines scolaires et à d'autres programmes sociaux. Enfin, nous avons prévu la possibilité d'un investissement additionnel dans le secteur de l'énergie afin de juguler la crise de l'électricité (voir ci-dessous).

15. Le solde primaire intérieur devrait atteindre 0,7 % du PIB. Ajouté au financement envisagé sur les marchés financiers régionaux d'environ 30 milliards de francs CFA, ceci devrait nous permettre de réduire les arriérés intérieurs de 1,5 % du PIB et d'apurer notre dette envers les banques commerciales. Nous tablons sur une contraction du ratio dette publique/PIB qui passerait de 76 % en 2008 à 69 % en 2009.

## Traitement de la crise de l'énergie et de la crise des entreprises publiques

16. La résolution de crise actuelle de l'énergie est notre priorité absolue et exige une attention et des ressources particulières. Avec un appui de l'Agence française de développement (AFD), nous exécutons un projet financé par un don de 4,2 millions d'euros pour garantir la production des usines hydroélectriques de Boali I and II. Nous prévoyons aussi de réhabiliter les stations thermiques situées à proximité de Bangui et d'améliorer la distribution de l'électricité et d'améliorer la discipline de paiement chez les abonnés par l'installation de compteurs, grâce à un don de 6,5 millions de dollars EU de la Banque mondiale. Il n'en demeure pas moins que le principal problème qui se pose dans le secteur de l'énergie tient à la faible capacité de production qui n'est que d'environ 18 mégawatts alors que la demande contenue est d'environ 25 mégawatts. En principe, il sera relativement peu coûteux d'ajouter 10 mégawatts en installant des turbines à l'infrastructure existante de Boali II pour un coût estimé à environ 10 milliards de francs CFA (1% du PIB). Nous n'avons pas encore identifié une source de financement pour ce projet; cependant, nous nous employons activement à étudier les options et avons dégagé l'espace budgétaire nécessaire pour ce projet dans le cadre des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

17. La réduction des déficits quasi-budgétaires des sociétés de services publics est désormais un facteur clé de la réussite de notre programme et nous sommes déterminés à agir pour améliorer les résultats financiers de ces entreprises, notamment ENERCA, la société d'électricité. À l'heure actuelle, le taux de recouvrement total (montants recouverts/montants facturés) des trois grandes sociétés de service public (électricité, eau et télécommunications) s'élève à environ 66%. Nous tablons sur un relèvement du taux de recouvrement total de 15 % en 2009 (repère quantitatif). Le paiement intégral de la consommation de services publics facturée à l'État favoriserait cette amélioration. Aucun raccordement au réseau de distribution électrique ou d'adduction d'eau ne sera effectué sans compteur et l'installation de compteurs chez les abonnés actuels sera accélérée. L'important stock d'arriérés de l'État vis-à-vis des sociétés de services publics et d'arriérés d'impôts de ces sociétés est la conséquence des graves problèmes financiers du passé. En 2009, l'État remboursera une partie du reliquat d'arriérés envers ENERCA (environ 1 milliard de francs CFA) à la SODECA (environ 3 milliards de francs CFA) et à la SOCATEL (presque 12 milliards de francs CFA), conformément au plan d'apurement des arriérés. Cela permettra à ces sociétés d'apurer leurs arriérés d'impôts qui s'établissent comme suit : ENERCA (1,5 milliards), SOCATEL (3,5 milliards) et SODECA (1 milliard).

18. L'amélioration des relations entre l'administration centrale et la ville de Bangui contribuera aussi au renforcement de la santé financière des sociétés de service public. La ville a accumulé des arriérés s'élevant à presque 7 milliards de francs CFA envers ENERCA. Dans le même temps, ceux de l'administration centrale vis-à-vis de la ville de Bangui s'établissent à 1 milliard de francs CFA du fait que par le passé l'administration centrale ne transférait pas toujours la totalité des ressources partagées ou ne versait pas les transferts prévus au budget. L'administration centrale remboursera une part de sa dette envers la ville

directement à ENERCA en 2009 pour lui permettre d'acquérir de nouveaux compteurs. Par ailleurs, comme au cours des dernières années, l'État continuera à transférer à la Mairie de Bangui le montant intégral des recettes partagées et à lui verser les transferts budgétaires (pour un montant total d'environ 350 millions de francs CFA) pour permettre à la ville d'être à jour dans ses paiements aux services publics.

19. Enfin, nous effectuerons une étude des tarifs de l'électricité et de l'eau d'ici juin 2009, au moyen de ressources intérieures et, le cas échéant, de financements de bailleurs de fonds, qui devrait aboutir à la fixation de niveaux de prix qui dénoteront un recouvrement intégral des coûts à long terme, y compris les coûts d'investissement, un meilleur recouvrement des recettes, l'acquittement des obligations fiscales, ainsi qu'une réduction notable des pertes techniques. À partir des conclusions de l'étude, nous apprécierons l'opportunité de modifier les tarifs de l'électricité et de l'eau afin d'appliquer, dès que possible, des niveaux de tarifs garantissant le recouvrement des coûts à long terme.

### **Réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes**

20. L'accélération des réformes structurelles budgétaires constituera aussi l'un des piliers de notre programme de réformes. En matière de politique fiscale et d'administration des recettes, nous entendons augmenter les recettes par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Nous lancerons l'application de la TVA à tous les produits pétroliers à compter de janvier 2009. Pour éliminer les subventions au pétrole lampant, nous augmenterons le total des droits d'accises minimum à moins 16,7 francs CFA par litre en janvier 2009 (ce qui correspond à une subvention) puis nous les accroîtrons de 39,9 francs CFA par litre chaque trimestre par la suite comme prévu dans le PAT (tableau 4). De même, nous augmenterons le total des droits d'accises sur l'essence à 242,2 milliards de FCFA et le gasoil à 168,2 francs CFA par litre en janvier 2009, comme prévu dans le PAT (tableau 4). L'augmentation brute des recettes provenant des produits pétroliers en 2009, y compris la TVA, est prévue à 12 milliards de francs CFA et l'augmentation nette, de 6 milliards de francs CFA, après déduction de l'économie réalisée au titre des subventions des produits pétroliers et des crédits de TVA pour la consommation intermédiaire. Par ailleurs, au début de la prochaine saison d'importation par le fleuve à la mi-2009, nous envisageons d'accroître l'écart sur la marge sur importations de produits pétroliers par voie fluviale par rapport aux importations par route, afin d'inciter davantage les importateurs à effectuer leurs importations par voie fluviale, les importations par voie fluviale étant beaucoup moins coûteuses pour le budget. Nous travaillons également avec la Banque mondiale sur des mesures de lutte contre la fraude sur le pétrole lampant subventionné ainsi que sur d'autres mécanismes de renforcement des incitations à importer les produits pétroliers le plus possible par voie fluviale.

- Nous abolirons en 2009 le taux de TVA minoré instauré en 2008 sur les matériaux de construction (0,4 milliard de francs CFA). Nous veillerons au droit de déduction intégrale de la TVA sur tous les produits et activités (soit une perte de 1,7 milliards de francs CFA) tout en améliorant le règlement des demandes de remboursement de la TVA. Nous supprimerons le prélèvement à la source de 10 % de TVA instauré par la loi de finances 2008.
- Nous rassemblerons tous les textes de loi relatifs à la fiscalité en un code des impôts qui sera affiché sur Internet d'ici juin 2009 et mis à jour dans l'optique d'une refonte complète de la fiscalité. Nous solliciterons une assistance technique du Département des finances publiques du FMI tant en matière de politique que d'administration fiscales en 2009.
- Nous supprimerons les postes de péage routier qui ne rapportent que 120 millions de francs CFA de recettes budgétaires alors qu'ils imposent un coût économique considérable à la société. Pour apporter davantage de ressources à l'entretien routier, nous augmenterons la taxe affectée au Fonds routier de 5 francs CFA par litre d'essence et de gasoil.
- Nous poursuivrons la politique d'audit de 30 % des gros contribuables, de tous les gros contribuables non déclarants et de toutes les déclarations de TVA sollicitant un crédit de TVA ou présentant un solde nul. Nous entendons par ailleurs maintenir le taux de non déclarant en dessous de 10 % par notification à ceux-ci dans un délai de 7 jours après la date limite de déclaration.
- Nous ferons un meilleur usage du recoupement des informations en assurant l'interconnexion des logiciels SYSTEMIF de l'administration fiscale et SYDONIA ++ de la douane, d'ici la fin juin 2009 (repère structurel). Nous créerons aussi la catégorie des contribuables inactifs dans le logiciel SYSTEMIF.

### **Réforme de la gestion des finances publiques**

21. En matière de gestion budgétaire et de gestion financière publique, il est impératif d'étendre le champ du budget, d'allouer des enveloppes budgétaires réalistes aux dépenses, d'améliorer le suivi et l'affectation des dépenses et de renforcer la gestion de la liquidité. Nous entendons solliciter l'assistance technique du FMI pour la mise en œuvre du compte unique du Trésor, la planification de la liquidité et pour la réforme générale de notre système de gestion des finances publiques.

- Nous inscrirons tous les postes de recettes, dépenses et financements des entités publiques (notamment de celles qui sont chargées des secteurs du pétrole, des télécommunications et de l'électricité) dans le budget annuel.

- Pour mieux suivre l'évolution de nos dépenses, nous recenserons les retards qui interviennent à toutes les étapes du circuit de la dépense après l'engagement. Nous veillerons à ce que le stock des arriérés diminue, en valeur nette, en 2009 (repère quantitatif). Aux fins du programme, les nouveaux arriérés de dépenses seront mesurés comme dépenses ordonnancées et non payées après 60 jours.
  - Nous avons progressé vers la mise en place du compte unique du Trésor (CUT) en clôturant plusieurs comptes ouverts dans les banques commerciales et à la Banque centrale. Mais il faut plus de temps pour mener à bien la mise en place du CUT qui devrait devenir pleinement opérationnel d'ici fin juin 2009 (repère structurel).
  - Nous entendons lancer, à partir de janvier 2009, la publication de rapports mensuels d'activités et d'application des recommandations du Comité de suivi de la liquidité.
  - Nous pensons aussi être à même de produire — d'ici mars 2009 et grâce à la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature harmonisée du budget et de la comptabilité publique, ainsi qu'aux progrès de l'informatisation du circuit de la dépense — des rapports mensuels sur les flux de recettes, de dépenses et de trésorerie. Nous veillerons en outre à ce que le Trésor et la Banque centrale disposent des mêmes données sur la position nette du gouvernement et en effectuent le rapprochement chaque mois.
  - Comme convenu avec la Banque mondiale, nous entendons achever, d'ici la fin décembre 2008, l'audit de toutes les conventions signées par l'État avec les banques commerciales locales, à titre de première étape vers la consolidation et le refinancement de la dette de l'État envers ces établissements. Par ailleurs, nous réviserons toutes ces conventions pour faire en sorte que les banques commerciales n'exercent plus un contrôle sur les ressources publiques. De même, toutes les recettes publiques seront logées sur le compte principal du Trésor à la Banque centrale (BEAC) (repère structurel à fin juin 2009).
  - Nous entendons réviser, d'ici juin 2009, la loi et le décret de 1988 relatifs à l'émission des garanties de l'État afin de renforcer le cadre réglementaire y afférent en exigeant du bénéficiaire de la garantie le versement d'une redevance. En outre, nous préciserons que toutes les garanties émises sur le marché intérieur ou extérieur soient signées par le Ministre des finances et comptabilisées dans les statistiques de la dette (repère structurel à fin juin 2009). Ces garanties devront aussi figurer par la suite dans la loi de règlement annuelle.
22. Nous avons établi, quoique avec un léger retard, un plan crédible d'apurement des arriérés intérieurs afin de restaurer la confiance à l'égard de notre gestion des finances publiques. Le plan que nous avons rendu public comporte un récapitulatif de tous les arriérés à fin 2007 (encore que les chiffres pour la période 2005-07 restent estimatifs), et un

échancier des versements (critère de réalisation structurel à septembre 2008). En 2009, nous entendons rembourser 6 milliards de francs CFA d'arriérés, même si nous n'avons pas accès aux marchés financiers. Si cet accès nous était ouvert, le remboursement des arriérés atteindrait 15 milliards de francs CFA. Compte tenu des contraintes de l'offre qui pèsent sur notre économie, nous avons accordé un certain degré de priorité au remboursement des arriérés envers nos fournisseurs, en particulier les arriérés au titre de prestations de services publics. Nous ne prévoyons pas de titriser nos arriérés dont le paiement se fera uniquement au comptant. Pour les dix années à venir, nous avons prévu un niveau minimum de paiements annuels de 0,6 % du PIB et un système transparent d'accélération des paiements en cas de disponibilité de ressources supplémentaires. La mise en œuvre effective de notre stratégie financière nécessitera l'émission de titres publics sur le marché régional, ce que nous comptons faire vers la mi-2009. Nous avons demandé l'assistance technique du FMI dans ce domaine.

### **C. Suivi du programme**

Le programme sera suivi dans le cadre de revues semestrielles des critères de réalisation quantitatifs pour la fin 2008 et la fin juin 2009 (tableau 1) et des critères de réalisation et repères structurels pour 2008/09 (tableau 2). Une définition détaillée des données à communiquer pour tous les critères de réalisation quantitatifs et conditions structurelles figure dans le protocole d'accord technique ci-joint (pièce jointe II). Le gouvernement mettra à la disposition des services du FMI toutes les données de base, après les rapprochements nécessaires, d'une façon régulière et ponctuelle, comme le prévoit le protocole d'accord technique.

**Tableau 1. République Centrafricaine: Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, Septembre 2008-Septembre 2009**

(En milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 31 décembre 2007 pour 2008, et à partir du 31 décembre 2008 pour 2009; plafonds, sauf indication contraire)

	Programme Fin sept. 2008 Repère	Programme Fin décembre 2008 Critère de réalisation	Programme ajusté Fin décembre 2008 Critère de réalisation	Programme Fin mars 2009 Repère	Programme Fin juin 2009 Critère de réalisation	Programme Fin sept. 2009 Repère
<b>Critères de réalisation</b>						
Plancher des recettes publiques totales <sup>1</sup>	69.0	91.5	92.3	26.0	51.4	78.4
Plancher du solde primaire intérieur <sup>2</sup>	3.0	2.5	-0.7	2.9	4.3	4.1
Variation des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État, titres obligataires exclus	2.7	-12.8	6.8	0.6	-3.8	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Repères indicatifs</b>						
VAN de la dette extérieure	...	350.0	350.0	...	...	...
Plancher des dépenses anti-pauvreté <sup>5</sup>	14.0	18.5	18.5	5.0	10.0	15.0
Paiement des arriérés intérieurs	8.0	14.0	9.0	0.0	1.0	7.5
Accumulation d'arriérés d'impôts	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0
Plancher des recettes des entreprises publiques (en pourcent)	...	...	...	69.4	73.4	77.4
Plancher sur paiement des utilités du gouvernement (en pourcent)	...	...	...	98.0	98.0	98.0
<b>Pour mémoire</b>						
Dons pour appui budgétaire (prévision)	11.9	12.1	11.9	2.4	5.7	5.7
Bonds émis dans le marché régional (prévision)	0.0	20.7	0.0	0.0	0.0	15.5
<i>Dont:</i> dans le portefeuille des banques commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5
Ajustement maximum sur les créancier des banques en cas de décaissement de dons inférieur aux prévisions	5.0	5.0	5.0	2.4	5.0	5.0
Financement extérieur sans prêts pour projets	...	...	5.8	2.0	3.1	5.1

Sources: Autorités de la R.C.A.; estimations du service du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures, à l'exclusion des dons extérieurs et du produit des cessions (voir PAT pour plus de détails).

<sup>2</sup> Le solde primaire intérieur (base caisse) est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses totales de l'État, mais à l'exclusion des paiements d'intérêts et des dépenses en capital financés de l'extérieur.

<sup>3</sup> Dette contractée ou garantie par l'État (voir PAT).

<sup>4</sup> Ces critères de réalisation seront suivis de façon permanente.

<sup>5</sup> Dépenses totales de santé et d'éducation, y compris celles au titre des traitements et salaires et des biens et services.

**Tableau II.2. République Centrafricaine — Conditionnalité structurelle, 2008-09**

<b>Mesures</b>	<b>Conditionnalité/ Calendrier</b>	<b>Justification macroéconomique</b>
<b>PRIX PÉTROLIERS ET ENTERPRISES PUBLIQUES</b>		
Poursuivre l'application de la formule automatique de fixation trimestrielle des prix des produits pétroliers qui garantit la répercussion intégrale de tous les coûts, marges de distribution, TVA et droit d'accise spécifique au consommateur. La formule comprend un calendrier de taxation des produits pétroliers (MPEF, para. 20 et PAT, para. 16).	Critère de réalisation structurel continu	Prémunir le budget contre les risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; dégager l'espace nécessaire pour l'adoption de mesures bien ciblées afin d'atténuer l'impact social des variations des prix des produits pétroliers.
<b>ADMINISTRATION DES RECETTES ET BUDGET 2009</b>		
Soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances 2009 conforme aux paramètres macroéconomiques du programme. Inscire au budget, les recettes auparavant extrabudgétaires, des crédits budgétaires couvrant intégralement la consommation de services publics de l'État, abroger les réductions de TVA pour le ciment et les tôles, instaurer le droit de déduction intégrale de la TVA et éliminer le prélèvement à la source de la TVA (PAT, para. 15).	Mesure préalable	Maintenir la stabilité macroéconomique et accroître la transparence et l'utilité du budget comme outil de gestion macroéconomique.
Utiliser les chiffres d'affaires comme seul critère de classement des contribuables à partir d'un seuil de 30 millions de francs CFA de chiffres d'affaires pour les gros contribuables, l'assujettissement à la TVA et la fiscalité de droit commun (MPEF, para. 19).	Repère structurel/ Fin décembre 2008	Accroître le potentiel des recettes à mobiliser en mettant l'accent sur les gros contribuables et en simplifiant la structure de la TVA, principale source de recettes.
Accroître le nombre d'audit en 2008 de manière à couvrir : i) 30 % au moins des gros contribuables par an; ii) tous les non déclarants; et iii) toutes les déclarations de TVA comportant un crédit de TVA ou un solde nul (MPEF, para. 20).	Repère structurel/ Fin décembre 2008	Accroître le potentiel des recettes à mobiliser en réduisant les possibilités de fraude fiscale.
Interconnecter les logiciels SYSTEMIF des impôts et SYDONIA++ de la douane (MPEF, para. 20).	Repère structurel/ Fin-juin 2009	Améliorer le potentiel de mobilisation des recettes en réduisant les possibilités de fraude fiscale.
<b>GESTION DES FINANCES PUBLIQUES</b>		
Établir et publier un plan d'apurement des arriérés intérieurs (MPEF, para. 22 et PAT, para. 17).	Critère de réalisation structurel/ Fin septembre 2008	Rétablir la crédibilité de l'État dans l'opinion publique; réduire le surendettement.
Réviser la loi et le décret de 1988 sur les garanties de l'État afin de renforcer le cadre légal qui régit l'émission des garanties de l'État en imposant aux bénéficiaires d'acquiescer une redevance de garantie. Préciser que toutes les garanties intérieures et extérieures doivent être signées par le Ministre des finances et figurer dans les statistiques de la dette publique (MPEF, para. 21).	Repère structurel/ Fin juin 2009	Limiter les passifs conditionnels imputables au budget et fournir plus d'incitations aux entreprises publiques et privées.



<b>Mesures</b>	<b>Conditionnalité/ Calendrier</b>	<b>Justification macroéconomique</b>
Réviser toutes les conventions signées entre l'État et les banques commerciales locales pour veiller à ce que ces établissements n'exercent plus un contrôle sur les ressources publiques. Ainsi, toutes les recettes publiques seront logées sur le compte principal du Trésor à la Banque centrale (BEAC) (MPEF, para. 21).	Repère structurel/ Fin juin 2009	Rétablir le contrôle de l'État sur les deniers publics et accroître la transparence des opérations de l'État.
<b>GESTION DE LA DETTE</b>		
Achever l'informatisation complète de la direction chargée de la gestion de la dette et la rendre à même d'établir des projections du service de la dette assorties de différents scénarios.	Repère structurel/ Fin décembre 2008	Accroître la fiabilité des prévisions de la dette et développer la capacité à prendre promptement des mesures correctrices pour assurer la viabilité de la dette à moyen terme.

## PIÈCE JOINTE II. : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 04 décembre 2008

1. Le présent protocole d'accord technique contient les définitions visant à clarifier la mesure des critères et indicateurs quantitatifs de réalisation qui figurent au tableau 1 du Mémorandum de politique économique et financière pour 2008 joint à la lettre d'intention des autorités. Il précise aussi la fréquence et les délais de transmission des données aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour les besoins de suivi du programme. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et les cibles indicatives pour 2008 seront évalués sur la base des flux cumulés à partir du 31 décembre 2007 et tous les critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs pour 2009 seront évalués sur la base des flux cumulés à partir du 31 décembre 2008.

### D. Communication des données au FMI

2. Les données sur toutes les variables faisant l'objet de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs, y compris toutes les révisions, seront régulièrement communiquées aux services du FMI en temps voulu — d'après la description et le calendrier présentés au tableau 1. En outre, les autorités consulteront les services du FMI pour toute nouvelle information et donnée pertinentes pour l'évaluation et le suivi des résultats au regard des objectifs du programme, quand bien même elles ne sont pas spécifiquement définies dans ce mémorandum.

### E. Définitions

3. Sauf indication contraire, on entend par **État** l'administration centrale de la République Centrafricaine (RCA), à l'exclusion des administrations locales, de la banque centrale et de tout autre organisme public doté d'une personnalité juridique autonome (entreprises publiques ou semi-publiques) et non visé actuellement par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Les dépenses de l'État** base caisse (exceptées les dépenses au titre du paiement d'intérêts) sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent toutes les dépenses affectées, les opérations du Trésor, les contreparties nationales aux projets bénéficiant d'un financement extérieur et les opérations de compensation. Les dépenses anti-pauvreté dans les domaines de la santé et de l'éducation seront enregistrées suivant la classification fonctionnelle des dépenses publiques. A partir de 2009, les dépenses détaillées du TOFE seront enregistrées sur base engagements; cette information sera complétée par la variation du stock des dépenses engagées non ordonnancées, ainsi que par la variation du stock des dépenses ordonnancées non payées, qui seront réparties en ordonnancements datant de moins de 60 jours et en ceux datant de plus de 60 jours.

5. Aux fins du présent mémorandum, les définitions des termes «dette» et «emprunt concessionnel» sont les suivantes :

- Le terme «dette» prend la signification énoncée au point n° 9 des Directives sur les critères de réalisation sur la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt*), adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais il recouvre aussi les engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs non (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur ; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant à l'avenir la garantie auprès de l'acheteur (accords de rachat et accords officiels de crédit croisé notamment); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels on fournit une propriété que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée de la propriété, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété. D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

## F. Critères de réalisation quantitatifs

### Recettes intérieures de l'État (plancher)

6. **Les recettes intérieures de l'État** sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent les opérations compensatoires portant sur les recettes et les dépenses de la période en cours — entre l'État et les fournisseurs de biens et services — hormis les subventions reçues de l'étranger et le produit des cessions. Les recettes de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, les recettes affectées, les chèques au

titre des droits de douane-projets, les retenues sur les traitements et salaires des fonctionnaires effectivement payés.

### **Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)**

7. **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur une base caisse, est défini comme la différence entre les recettes publiques intérieures et les dépenses publiques, à l'exclusion de tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur fonds extérieurs. A partir de 2009, le solde budgétaire primaire intérieur sera mesuré sur base engagements. Le **solde budgétaire primaire intérieur** sera calculé à partir des données au-dessus de la ligne fournies dans le TOFE.

#### *Ajusteur*

8. Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour tenir compte de tout excédent d'appuis budgétaires extérieurs non prévu dans le programme.

### **Variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (plafond)**

9. **Le stock en fin de période des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (net des acquisitions de titres publics)** est défini comme la différence entre les dépôts détenus par l'État dans les banques commerciales et l'encours des prêts et des découverts, tel que figurant dans la situation monétaire, moins les titres publics détenus par les banques commerciales.

#### *Ajusteur*

10. Le **plafond de variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État (nette des acquisitions de titres publics)**:

- i) sera augmenté de 100 % pour tout déficit d'appuis budgétaires extérieurs cumulés sous forme de dons par rapport aux projections du programme et à hauteur de la limite prévue au tableau 1 du MPEF; et
- ii) réduit de 57 % des émissions obligataires sur le marché régional(voir exemple du tableau 3 joint au présent PAT).
- iii) sera augmenté (diminué) de 100 % pour tout excédent (déficit) cumulé des financements extérieurs par rapport aux projections du programme (hors décaissements relatifs aux prêts-projets).

### **Dettes extérieures non concessionnelles ou garanties (plafond, en continu)**

11. Le critère de réalisation sur l'obtention d'une **nouvelle dette extérieure non concessionnelle** s'applique à la fois à la dette extérieure à court terme (échéance initiale de un an ou moins), ainsi qu'à moyen et à long terme (échéance initiale de plus de un an), contractée ou garantie par l'État. Les achats auprès du FMI ne sont pas assujettis à cette limite.
12. La concessionnalité des prêts est évaluée sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On dit d'un prêt qu'il est assorti de conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio de la valeur actuelle du prêt — calculé selon les taux d'intérêt de référence — par rapport à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (soit un élément don d'au moins 35 %, qui ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois. Les marges ci-après seront ajoutées aux moyennes du taux de référence sur 10 ans et sur six mois : 0,75 % dans le cas des périodes de remboursement inférieures à 15 ans, 1 % dans celui des périodes comprises entre 15 et 19 ans, 1,15 % dans celui des périodes allant de 20 à 29 ans et 1,25 % dans celui des périodes égales ou supérieures à 30 ans.
13. La notion d'État aux fins de l'indicateur sur la dette extérieure comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les institutions publiques administratives, les entreprises publiques autorisées à contracter, à garantir ou consentir des prêts non concessionnels, les institutions publiques scientifiques et techniques, les institutions publiques professionnelles, les institutions publiques industrielles et/ou commerciales, et les administrations locales.

### **Arriérés de paiement extérieurs (plafond, en continu)**

14. Les **arriérés de paiements extérieurs** sont réputés s'accumuler lorsque les paiements incontestés de l'État au titre des intérêts ou de l'amortissement ne sont pas effectués selon les termes du contrat, ni selon un différé futur convenu avec le Club de Paris ou d'autres créanciers bilatéraux ou commerciaux.

## **G. Mesure préalable**

### **Soumission du projet de loi de finances 2009 à l'Assemblée nationale**

15. Le budget 2009 devrait :
- i) être adossé au cadre macroéconomique décrit dans le Mémoire de politique économique et financière;

- ii) comporter des crédits couvrant la totalité des prestations de services publics à l'État prévue pour l'exercice 2009 par les sociétés ci-après : Enerca, Socatel et Sodeca;
- iii) inclure dans le budget ordinaire, toutes les dépenses, recettes et financements des organes de régulation suivants : Agence de stabilisation et de régulation des produits pétroliers (ASRP); Agence de régulation des télécommunications (ART); Agence autonome de régulation du secteur de l'électricité en République Centrafricaine (ARSEC); Agence autonome de l'électrification rurale de Centrafrique (ACER);
- iv) amender la législation de la TVA pour permettre le droit de déduction des crédits de TVA sur les produits pétroliers;
- v) abolir le prélèvement à la source de 10 % au titre de la TVA;
- vi) unifier le taux de TVA à 19 %, pour le ciment et les tôles ; et
- vii) soumettre le pétrole lampant et le fuel 1% à la TVA au taux normal.

## **H. Critères de réalisation structurels**

### **Formule de fixation automatique des prix des produits pétroliers (mesures préalables et critères de réalisation structurels)**

16. **La formule de détermination automatique des prix des produits pétroliers** est conçue pour répercuter intégralement sur le prix à la consommation, la totalité des coûts, des marges de distribution, ainsi qu'un droit d'accise spécifique minimum incluant les droits de douane par produit, et la TVA au taux normal.

- Le prix de vente au détail minimum du super, du pétrole lampant, du gazole et du fioul 1% sera calculé sur la base de la structure de prix des produits pétroliers acheminés par voie fluviale via la République démocratique du Congo en appliquant le droit d'accise spécifique énoncé au tableau 4.<sup>3</sup>
- La formule sera calculée à la fin de chaque trimestre, sur la base de la moyenne du prix f.à.b. sur les 90 jours précédents pour chaque produit (voir tableau 4) et le prix de vente au détail sera applicable pour les 3 mois du trimestre suivant.

---

<sup>3</sup> Les droits d'accise spécifiques figurant au tableau 4 après avril 2009 sont fournis à titre indicatif.

- La formule ajoute à l'ensemble des coûts, les marges de distribution, un droit d'accise spécifique par produit et la TVA. Ainsi, le prix de vente au détail minimum sera la somme de i) le prix f.à.b.; ii) tous les coûts et marges; iii) le droit d'accises spécifique minimum; et iv) la TVA, appliquée sur la somme des composantes i)-iii) au taux normal.
- Le droit d'accise spécifique minimum comprend les éléments suivants : i) droit de douane; ii) taxe communautaire d'intégration; iii) redevance d'usage routier; iv) redevance équipement informatique finances; v) C.C.I.; vi) constitution du stock de sécurité; vii) financement extension des capacités de stockage; viii) péréquation; ix) contrôle et lutte contre la fraude, et x) TUPP négative ou positive résiduelle.
- Lorsque un ou plusieurs droits d'accises effectifs, tel que défini à l'alinéa précédent, tombent en dessous du droit d'accises minimum spécifié au tableau 4, mais que les accises pour tous les produits pétroliers projetées pour le trimestre concerné dépassent l'objectif du programme, alors, dans le cadre du programme, le critère de réalisation continu relative à l'ajustement automatique des prix sera considéré comme respecté.
- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la TVA afférente aux produits pétroliers sera appliquée à la totalité des coûts, des marges de distribution et du droit d'accise spécifique. Pour les produits pétroliers importés par route par le Cameroun, le même montant de TVA sera appliqué et les droits d'accise spécifiques seront ajustés pour donner le même prix final que celui prévu ci-dessus. Le prix de vente au détail pour chaque produit restera fixe par trimestre; cependant, la structure des prix sera publiée mensuellement, le droit d'accises s'ajustant en fonction des variations dans les autres coûts. La TVA demeurera inchangée.

### **Plan d'apurement des arriérés intérieurs (critère de réalisation structurel)**

17. Le plan d'apurement des arriérés intérieurs consiste en : i) une liste de tous les arriérés de paiements intérieurs validés par audits pour la période allant jusqu'à l'année 2007 incluse et ventilés par type; ii) un échéancier de règlement minimum pour chaque type d'arriéré visant à ramener les arriérés à zéro (règlements trimestriels échelonnés jusqu'en 2010, puis annuels par la suite); iii) une description détaillée de l'ordre de priorité des règlements prévu dans le plan; et iv) une formule précise indiquant les paiements complémentaires à effectuer sous réserve de la disponibilité de ressources à cet effet.

### **I. Repères quantitatifs (RQ)**

#### **Valeur actualisée nette de la dette extérieure (plafond)**

18. On estime la valeur actualisée nette de la dette extérieure en utilisant le modèle de viabilité de la dette extérieure établi par le FMI pour les pays à faible revenu.

### **Réduction des arriérés de paiements intérieurs (plancher)**

19. La réduction des arriérés de paiements intérieurs est communiquée dans le cadre du TOFE. Pour 2008, les **arriérés de paiement intérieurs** comprennent ceux validés par l'audit externe lancé pendant la première partie de 2007, qui se sont accumulés entre 1998 et 2004, et ceux qui sont antérieurs à 1998. Ces arriérés de paiements intérieurs comprennent les traitements et salaires, ainsi que les crédits-fournisseurs.

20. L'évaluation de ce repère devient sur base nette en 2009, c'est-à-dire, en termes de variation du stock total des arriérés sur la période. De ce fait, le remboursement d'un arriéré existant réduira le stock total des arriérés tandis que l'accumulation de nouveaux arriérés augmentera le stock. Aux fins du programme, un nouvel arriéré se définit comme une dépense ordonnancée non payée après 60 jours. Pour 2009, la réduction des arriérés de paiement intérieurs sera aussi considérée comme la variation du stock total des arriérés comme définie au tableau 2 du présent PAT. Le stock de la dette à fin 2008 est préliminaire, car il comprend une estimation des arriérés accumulés sur la période 2005-08. Il sera mis à jour à mesure que les nouvelles données validées seront disponibles, ce qui n'affectera pas le calcul de l'accumulation nette des arriérés pour 2009.

### ***Ajusteur***

21. Le plancher de réduction des arriérés **de paiements intérieurs** sera augmenté de 29 % du produit de l'émission obligataire sur le marché régional (voir exemple au tableau 3 joint au présent PAT).

### ***Accumulation nette d'arriérés d'impôts***

22. L'accumulation nette d'arriérés d'impôts se définit comme la variation du stock d'arriérés d'impôts (hors montants en litige) durant la période considérée plus tout montant admis en non valeur au cours de la même période. Un exemple de calcul est présenté au tableau 5 ci-après (ligne 6).

### **Dépenses sociales (plancher)**

23. Les dépenses sociales comprennent les dépenses des secteurs suivants : *éducation, santé, développement rural et affaires sociales*, incluant les dépenses de l'exercice en cours et le paiement d'arriérés.

### **Paiement des factures de services publics de l'État (plancher, montant cumulé)**

24. Le repère quantitatif s'applique aux factures de prestations de services publics émises par les entreprises publiques suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca et est considéré comme respecté lorsque les factures émises par toutes ces entreprises sont payées à hauteur de 98 %



au moins dans les 60 jours suivant leur date d'émission. Par exemple, le repère pour fin mars 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-mars 2009, divisée par la somme des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à janvier 2009. Le repère pour fin juin 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-juin 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à avril 2009.

### **Taux de recouvrement des entreprises de service public (plancher, montant cumulé)**

25. Ce repère est représenté par le taux cumulé de recouvrement correspondant au ratio du total des montants recouvrés au comptant par rapport au total des factures émises durant la période, avec un décalage de deux mois. Ce repère est établi conjointement pour les entreprises suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca. À titre d'exemple, le repère pour le premier trimestre correspondra à la somme des recouvrements au comptant réalisés par les trois compagnies sur la période janvier-mars 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à janvier 2009. Le repère pour fin juin 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-juin 2009 divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à avril 2009.

**Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des données au FMI dans le cadre de l'accord FRPC**

<b>Description des données</b>	<b>Délai de transmission</b>
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les critères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Encours (fin de période) des arriérés intérieurs sur les biens et services et les salaires, y compris les pensions et les bourses non payées.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock des arriérés sur la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Rapport succinct sur les dépenses effectives dans les secteurs sociaux, y compris la sante, l'éducation et la sécurité.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisés en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et concessionnelles contractées ou garanties par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Stock des arriérés d'impôts et montant recouvré	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Indicateurs permettant d'évaluer les tendances économiques globales, notamment l'indice des prix à la consommation et les ventes de produits pétroliers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Flux des importations/exportations (en volume et en valeur), activités dans les secteurs forestier et minier	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers	Dans la semaine suivant la fin de chaque mois.

**Tableau 2. République Centrafricaine — Stock des arriérés de dépenses publiques  
(Milliards de francs CFA)**

	2008	2009 1 <sup>er</sup> Trim.	2009 2 <sup>e</sup> Trim.
1 Dette totale	104.7	101.9	98.2
2 Dette commerciale <i>dont</i> : Entreprises publiques			
3 Dette sociale <i>dont</i> : Salaires			
4. Dette financière <i>dont</i> : intérêts			
5. Autres dettes			
Pour mémoire			
Dettes envers la municipalité de Bangui			

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

**Tableau 3. République Centrafricaine —  
Facteurs d'ajustement en cas d'émission obligataire régionale**

	Facteurs d'ajustement <sup>1</sup>	Fin-juin		Fin-juin
		Non-ajusté	Ajustement	Ajusté
		Variables liées à l'émission obligataire		
(Milliards de francs CFA)				
Émission obligataire		0	15.5	15.5
Variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État, hors obligations	0.57	-3.8	-8.8	-12.7
Réduction des arriérés de paiements intérieurs	0.29	-1.0	-4.5	-5.5
Variation du crédit net de la BEAC	0.14	-2.2	-2.2	-4.3

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Si des obligations sont émises, les trois types de dette intérieure s'accroissent, en proportion des facteurs d'ajustement.

**Tableau 4. République Centrafricaine — Droits d'accises minimum, estimation de la TVA et du prix à la pompe minimum des produits pétroliers, 2008–10**

	Octobre 2008	Janvier 2009	Avril 2009	Juillet 2009	Octobre 2009	Janvier 2010
	(francs CFA/litre)					
Prix f.à.b. (via Kinshasa) <sup>1</sup> (1)						
Essence (Super)	351.4	214.6	206.3	212.6	219.0	234.5
Pétrole lampant	439.8	266.2	255.9	263.8	271.7	290.9
Gazole	426.6	258.4	248.4	256.1	263.7	282.4
Fuel 1%	298.7	181.8	174.8	180.2	185.6	198.7
Marge de distribution <sup>1</sup> (2)						
Essence (Super)	206.0	194.5	194.1	199.4	199.7	200.4
Pétrole lampant	204.9	193.3	192.9	198.2	198.5	199.3
Gazole	212.0	199.9	199.5	204.8	205.1	205.8
Fuel 1%	212.2	203.2	202.9	208.1	208.3	208.8
Produit des accises (minimum), droits de douane inclus (via Kinshasa) <sup>2</sup> (3)						
Essence (Super)	116.2	242.2	249.2	249.2	249.2	257.6
Pétrole lampant	-177.7	-16.7	23.3	63.2	103.2	143.1
Gazole	-10.8	168.2	175.2	175.2	175.2	181.1
Fuel 1%	-22.9	73.1	73.1	73.1	73.1	75.5
TVA (estimation) <sup>1</sup> (4)						
Essence (Super)	73.4	123.7	123.4	125.6	126.9	131.6
Pétrole lampant	0.0	84.1	89.7	99.8	108.9	120.3
Gazole	89.2	119.0	118.4	120.9	122.4	127.2
Fuel 1%	0.0	87.0	85.6	87.7	88.7	91.8
Prix minimum à la pompe (estimation) <sup>1</sup> = (1)+(2)+(3)+(4)						
Essence (Super)	780.0	775.0	773.0	786.8	794.8	824.1
Pétrole lampant	500.0	526.9	561.8	625.0	682.3	753.6
Gazole	750.0	745.5	741.5	756.9	766.4	796.5
Fuel 1%	500.0	545.1	536.4	549.0	555.7	574.9
Pour mémoire:						
Prix du pétrole (WEO \$/baril)	67.0	65.0	67.0	69.0	71.0	75.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Estimations basées sur les projections du programme pour les prix à l'importation f.à.b.

<sup>2</sup> A partir du premier trimestre de 2009, le droit d'accises comprend également les taxes suivantes qui auparavant étaient enregistrées hors budget: (i) constitution du stock de sécurité, (ii) financement extension capacités de stockage, (iii) péréquation, et (iv) contrôle et lutte contre la fraude.

**Tableau 5. République centrafricaine — Stock des arriérés d'impôts**

	2006	2007	2008 (RQ)
	(Milliards de francs CFA)		
1 Stock total	15.0	27.2	...
2 Montants en contentieux	1.3	10.6	...
3 Total, hors montants en contentieux (1-2)	13.7	16.6	...
Flux			
4 Variation des stocks (3(t)-3(t-1))	...	2.9	...
5 Montants admis en non valeur	...	0.0	...
6 Variation totale des arriérés (4+5)	...	2.9	1.4
7 Montants recouvrés	...	3.4	...
8 Nouveaux arriérés (6+7)	...	6.3	...
Pour mémoire			
Arriérés des entreprises publiques	2.4	4.4	...

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL  
ET ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Analyse de viabilité de la dette conjointe Banque mondiale/FMI 2008**

Préparée par les services du Fonds monétaire international  
et l'Association internationale de développement

Approuvée par Emilio Sacerdoti et Patricia Alonso-Gamo (FMI) et  
Carlos Braga et Sudhir Shetty (Banque mondiale)

4 décembre 2008

*Selon le cadre conjoint Banque-FMI de viabilité de la dette des pays à faible revenu, la dette extérieure de la République centrafricaine présente un risque élevé de surendettement. Un allègement de dette est nécessaire pour réduire les ratios d'endettement à des niveaux soutenables. Les premières années, les indicateurs de la dette sont sensiblement supérieurs aux seuils dépendants des politiques, en particulier la VAN du ratio dette extérieure/exportations. L'analyse de viabilité du secteur public (AVD) indique qu'il est nécessaire d'améliorer la perception des recettes et de réduire les emprunts sur le marché intérieur pour ramener la dette publique à un niveau soutenable.<sup>4</sup>*

## I. GÉNÉRALITÉS

1. **On estime que fin 2007 la dette publique totale, arriérés inclus, de la République centrafricaine (R.C.A.) s'élevait à 78 % du PIB.** La dette extérieure publique et à garantie publique représente 54 % du PIB, dont les créanciers multilatéraux représentent plus de la moitié et les créanciers officiels bilatéraux un tiers environ. La dette publique intérieure (y-compris les arriérés budgétaires et la dette des entreprises publiques sur le marché intérieur) s'élève à 24 % du PIB. Elle comprend l'encours des crédits des banques commerciales résidentes à l'État (8 %), la dette de l'État envers la banque des États de l'Afrique centrale (BEAC, 30 %), les arriérés budgétaires (59 %) et la dette des entreprises publiques (4 %).

2. **Les indicateurs de la dette extérieure montrent que la R.C.A. présente un risque élevé de surendettement** (tableau texte 1). Tous les indicateurs de l'encours de la dette sont nettement supérieurs aux seuils indicatifs dépendants des politiques pendant les premières

---

<sup>4</sup> L'AVD a été produite de concert par les services du FMI et de la Banque mondiale. L'exercice budgétaire de la R.C.A. court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. L'AVD conjointe précédente était incluse dans le document du point de décision de septembre 2007 (Rapport du FMI n°08/14, janvier 14, 2008), et une mise à jour provisoire était jointe au rapport des services du FMI pour la deuxième revue FRPC (Rapport du FMI n°08/215, juillet 3, 2008).

années. Ces ratios devraient diminuer progressivement à terme, selon les projections, en supposant que l'orientation budgétaire demeure prudente et que la plupart des nouveaux emprunts soient contractés à des conditions concessionnelles. Cependant les projections indiquent une VAN du ratio dette/exportations supérieure au seuil jusqu'en 2018.

Tableau texte 1. République centrafricaine : indicateurs de la dette extérieure

	Seuil indicatif <sup>1</sup>	2007 Est.	2028 Proj.
VAN du ratio dette extérieure/PIB	30	41	9
VAN du ratioi dette extérieure/exportations	100	296	63
VAN du ratio dette extérieure/recettes (dons exclus)	200	405	49
Ratio du service de la dette extérieure aux exportations	15	14	4
Ratio du service de la dette extérieure aux recettes (dons exclus)	25	19	3

Sources: autorités de R.C.A. et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

<sup>1</sup> Les pays dont les politiques et les institutions font l'objet d'une évaluation similaire et qui sont situés au-dessus du seuil dépendant des politiques font face à une probabilité d'environ 20 % de connaître un incident prolongé de surendettement dans l'année suivante. Le seuil correspond à "politiques médiocres", ce qui reflète la note moyenne de la R.C.A. à l'indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) en 2005–07.

3. **La R.C.A. a atteint en septembre 2007 le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** La R.C.A. reçoit un allègement de dette PPTE intérimaire de plusieurs créanciers multilatéraux. En avril 2007 le club de Paris a convenu d'annuler 90 % du service de la dette et d'en reporter les paiements à 2009.

## II. HYPOTHÈSES À LA BASE DE L'AVD

4. **Le cadre macroéconomique à moyen et à long terme sur lequel repose cette évaluation de la viabilité de la dette repose sur une croissance régulière et soutenue,** favorisée par une situation politique et sociale stable qui devrait permettre une amélioration durable de la confiance des milieux d'affaires et un accroissement de l'investissement (encadré 1). Le rétablissement durable de la participation de la communauté internationale à la fourniture d'une assistance financière et technique à l'appui de la croissance et de la réforme structurelle est un élément crucial du scénario de référence.

5. **Le taux de croissance du PIB réel à moyen terme a été augmenté d'environ 1 point de pourcentage par rapport à la précédente AVD conjointe (septembre 2007), ce qui reflète plusieurs facteurs favorables exposés dans la mise à jour préliminaire (juin 2008).** À la lumière des évolutions récentes, cependant, les projections de croissance à court terme pour 2008–09 ont été révisées en baisse. Étant donné la diminution des exportations en valeur nominale en 2008, à moyen terme le ratio exportations/PIB sera inférieur à celui de la précédente AVD.

### Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques de référence

**Croissance du PIB réel:** la croissance annuelle moyenne du PIB réel jusqu'en 2028 est projetée à 5¼ %, sur la base d'une situation de sécurité publique et de stabilité politique durables, de l'amélioration des capacités institutionnelles et administratives du pays, et de politiques macroéconomiques appropriées. Cet environnement devrait encourager une augmentation de l'investissement privé, en particulier dans l'exploitation forestière, la mine et les télécommunications. L'investissement public dans l'infrastructure aidera à ranimer l'agriculture, qui domine l'activité économique. Sur la base de ces hypothèses, le taux de croissance projeté est significativement plus élevé que la moyenne historique enregistrée pendant la période des conflits.

**Inflation:** après l'élévation imprévue de l'inflation en 2008, le déflateur du PIB est projeté en hausse de 2½ % en moyenne jusqu'en 2028; cela suppose que l'inflation s'atténue par rapport au niveau actuel. Le taux d'inflation projeté est inférieur au critère de convergence de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) de 3 % (défini par l'IPC).

**Solde extérieur courant:** le déficit du solde extérieur courant (dons compris) est projeté à 7½ % environ en moyenne jusqu'en 2028. La balance commerciale devrait se redresser à terme, selon les projections, grâce à l'amélioration des résultats des exportations du fait de la réforme structurelle et de l'investissement dans l'infrastructure qui renforcera la compétitivité et la diversification de la base d'exportations; les déficits de la balance des services demeureront importants. Les déficits du solde extérieur courant seraient financés principalement par l'assistance officielle au développement (dons liés aux projets), l'investissement direct étranger et les entrées de capital régional du marché de titres d'État. Deux grands projets miniers doivent commencer en 2010 et être mis en œuvre sur plusieurs années; on prépare le terrain pour des entrées soutenues d'IDE par l'adoption de nouveaux codes de l'exploitation forestière et des mines.

**Solde budgétaire:** l'excédent du solde primaire sera maintenu à environ 1 % du PIB, et le déficit budgétaire global (dons inclus) est projeté en moyenne à environ ¾ % du PIB jusqu'en 2028. Les recettes fiscales et non fiscales sont projetées en hausse d'un niveau de près de 11 % du PIB en 2008 à environ 18 % fin 2028, principalement du fait de la réforme de l'administration de l'impôt et des douanes et du dynamisme des recettes dû à la croissance soutenue. Les dépenses devraient croître d'après les projections d'un niveau d'environ 14 % du PIB en 2008 à environ 23 % en 2028.

**Assistance extérieure:** le total des dons et des prêts doit par hypothèse converger vers un niveau d'environ 4 % du PIB à long terme. On suppose que les dons représenteront environ 80 % du total de l'assistance extérieure, et que l'élément de don des nouveaux emprunts extérieurs s'élèvera en moyenne à 50 % sur la période.

**Emprunts intérieurs:** on suppose qu'en 2009 le gouvernement commencera d'avoir accès aux marchés de titres qui sont en cours de développement dans la région de la CEMAC. Cela permettra d'améliorer la liquidité et de réduire les arriérés intérieurs; la dette intérieure continuera de diminuer car la politique budgétaire restera prudente.

**Taux d'intérêt réel sur la dette libellée en monnaie nationale:** le taux d'intérêt réel moyen sur la dette libellée en monnaie nationale (y-compris les obligations des marchés régionaux) convergera vers un niveau d'environ 4 % à long terme.



### III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

#### A. Scénario de référence

6. **Dans le scénario de référence, qui ne comprend que la livraison de l'assistance PPTE intérimaire, tous les indicateurs de la dette en 2008 sont supérieurs aux seuils dépendants des politiques** (figure 1 et tableau 1a).<sup>5</sup> En particulier, la VAN de la dette extérieure publique et à garantie publique (PGP) en 2008, estimée à 37 % du PIB, est supérieure au seuil. Plus significativement, la VAN du ratio de la dette extérieure PGP aux exportations en 2008, estimée à 287 %, atteint presque le triple du seuil.

7. **Ces ratios diminuent graduellement jusqu'en 2028.** Par rapport à la précédente AVD conjointe, tous les indicateurs de la dette extérieure pour 2008 s'améliorent du fait que le PIB nominal exprimé en monnaie locale est plus élevé et de l'appréciation du franc CFA (rattaché à l'euro) par rapport au dollar EU. Cependant la VAN du ratio de la dette extérieure aux exportations ne s'améliore pas autant que les autres indicateurs; elle demeure supérieure au seuil (100 %) jusqu'en 2018 du fait de recettes d'exportation plus basses. La VAN du ratio de la dette extérieure PGP aux recettes, en revanche, est projetée en baisse plus rapide en raison de l'amélioration attendue de la perception des recettes. Les indicateurs du service de la dette—par rapport aux exportations comme aux recettes—sont plus favorables, ce qui indique une capacité adéquate à rembourser la dette. Cependant, étant donné l'accumulation d'arriérés dans le passé et la charge élevée du service de la dette par rapport aux exportations dans les périodes initiales, une gestion ferme des flux de trésorerie sera nécessaire pour assurer la ponctualité du service de la dette.

#### B. Autres scénarios et tests de sensibilité<sup>6</sup>

8. **Le scénario historique produit des sentiers plus favorables pour les indicateurs de la dette que le scénario de référence** (tableau 1b). La moyenne historique du déficit extérieur courant hors intérêts sur les dix dernières années est de 2,2 % du PIB, ce qui est sensiblement mieux que le déficit projeté de 7,2 % dans le scénario de référence. En revanche, la croissance du PIB réel et des exportations a été beaucoup moins favorable dans le passé que ce que suppose le scénario de référence: une croissance du PIB réel de 0,9 % sur les dix dernières années au lieu des 5,2 % projetés pour les vingt prochaines années; une croissance des exportations de 0,5 % sur les dix dernières années au lieu de 8,0 % projetés pour les vingt prochaines années. Dans l'ensemble, les services considèrent que les projections macroéconomiques du scénario de référence sont réalistes.

<sup>5</sup> L'AVD des pays à faible revenu diffère de l'AVD de l'initiative PPTE en ceci que les ratios prospectifs de la dette sont évalués par rapport à des seuils indicatifs dépendants des politiques. En revanche dans l'AVD PPTE, les ratios de la dette sont calculés sur la base de moyennes rétrospectives sur trois ans et évalués par rapport à des seuils qui sont uniformes d'un pays à l'autre. En outre, les résultats des deux AVD diffèrent en raison de différences dans la définition des taux d'actualisation et de change.

<sup>6</sup> Les autres scénarios—dont un scénario qui suppose la fourniture de la totalité de l'allègement de dette des initiatives PPTE et IADM—et les tests de sensibilité des formulaires d'analyse de viabilité tant de la dette extérieure que de la dette publique indiquent tous clairement les vulnérabilités de la mécanique de la dette de la R.C.A.

9. **Le scénario de substitution, qui prévoit la fourniture de la totalité de l'allègement de dette de l'initiative PPTE et de l'IADM, permettrait immédiatement une réduction beaucoup plus rapide des ratios de la dette.** Le scénario fait l'hypothèse que la R.C.A. atteindra le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010. Dans ce cas, la VAN du ratio dette/exportations tomberait à 125 % en 2008 et plongerait au-dessous du seuil (100 %) en 2013.

10. **Les conditions des nouveaux emprunts n'auraient que peu d'impact sur les projections des indicateurs de la dette.** La VAN projetée du ratio de la dette extérieure PGP aux exportations n'augmente que de 3 points de pourcentage en 2028 dans le scénario de substitution qui suppose des conditions moins favorables pour les nouveaux emprunts. Ceci principalement parce que le scénario de référence faisait l'hypothèse que le montant des nouveaux emprunts extérieurs n'atteindrait que 1 % du PIB en moyenne pour les vingt prochaines années. Étant donné sa situation de grave surendettement, il n'y a guère de perspective que la R.C.A. puisse emprunter à des conditions non concessionnelles sans compromettre la réalisation de la viabilité de la dette au moyen de l'allègement de dette.

11. **Plusieurs tests paramétrés indiquent que la tendance à la baisse des ratios d'endettement pourrait être maintenue malgré les chocs plausibles.** Le cas le plus extrême serait une dépréciation hypothétique de 30 % du taux de change en 2009: cela porterait la VAN du ratio dette/PIB au-delà de 50 %. En dehors de ce cas particulier, les ratios de la dette n'augmenteraient que modestement dans les divers cas de chocs.

#### IV. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

##### A. Scénario de référence

12. **Dans le scénario de référence, la dette publique totale diminue régulièrement** (tableau 2a), à mesure de l'amélioration progressive des recettes fiscales. En ce qui concerne le financement, on suppose qu'en 2009 le gouvernement commencera d'accéder aux marchés régionaux de titres d'État, ce qui lui permettrait d'éliminer au cours des années suivantes les coûteux emprunts auprès des banques commerciales et d'apurer la plus grande partie des arriérés (en particulier sur les salaires et les pensions) au cours des dix premières années de la période de simulation. Sur la base de ces hypothèses, la VAN du ratio dette publique/PIB tomberait d'un niveau de 62 % du PIB en 2008 à 14 % en 2028 et la VAN du ratio dette publique/recettes publiques d'un niveau de 582 % à 76 %.

##### B. Autres scénarios et tests de sensibilité

13. **Dans le test de sensibilité le plus extrême, la VAN du ratio dette publique/PIB demeure élevée pendant toute la période de projection** (tableau 2b). Cela se produit si la croissance du PIB réel se trouve à sa moyenne historique (0,9 %) moins un écart type (3,7 points de pourcentage) en 2009–10. Le scénario sans réformes fait tomber les ratios d'endettement à des niveaux proches de zéro, mais les services estiment que l'hypothèse d'un niveau du solde primaire identique à la moyenne historique (un excédent de 0,9 % du PIB) n'est pas appropriée pour la R.C.A.

## V. QUALIFICATION DU SURENDETTEMENT ET CONCLUSIONS

14. **La R.C.A. fait face à un risque élevé de surendettement qui exige de réduire les ratios d'endettement afin de rendre la dette extérieure viable.** Les principaux indicateurs de la dette au cours des années initiales sont significativement supérieurs aux seuils dépendants des politiques, en particulier la VAN du ratio dette extérieure/exportations. Bien que les ratios de la dette et du service de la dette diminuent à terme dans le scénario de référence, les tests de sensibilité indiquent que le service de la dette est très sensible à des taux de croissance du PIB plus bas que ceux prévus dans le scénario de référence.

15. **L'AVD du secteur public indique qu'il faudra améliorer la perception des recettes et réduire les emprunts intérieurs pour ramener la dette publique à un niveau soutenable.** Cependant le test de sensibilité le plus extrême montre que la VAN du ratio dette publique/PIB pourrait commencer à augmenter en cas de choc extrêmement négatif sur la croissance.

Tableau 1a. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2005-28 1/  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique 8/	Ecart type 8/	Projections						2008-2013		2014-2028	
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne	2018	2028	Moyenne
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	<b>81.6</b>	<b>69.9</b>	<b>54.2</b>	<b>82.8</b>		<b>54.9</b>	<b>50.5</b>	<b>44.2</b>	<b>39.5</b>	<b>35.2</b>	<b>30.5</b>		<b>19.0</b>	<b>15.2</b>	<b>17.0</b>
<i>dont</i> : publique et à garantie publique (PGP)	81.6	69.9	54.2	82.8		54.9	50.5	44.2	39.5	35.2	30.5		19.0	15.2	17.0
Variation de la dette extérieure	2.8	-11.7	-15.7	-4.2		0.8	-4.4	-6.4	-4.7	-4.4	-4.6		-1.5	1.2	-1.0
Flux identifiés créateurs nets d'endettement	-0.8	-6.1	-6.9	-2.8		2.2	0.9	1.0	1.7	1.6	1.6		1.1	2.7	1.6
<b>Déficit du solde extérieur courant hors intérêts</b>	<b>6.0</b>	<b>2.4</b>	<b>5.6</b>	<b>2.2</b>	<b>2.3</b>	<b>8.2</b>	<b>7.9</b>	<b>7.6</b>	<b>8.1</b>	<b>8.0</b>	<b>7.9</b>		<b>6.9</b>	<b>7.3</b>	<b>6.9</b>
Déficit de la balance des biens et des services	8.0	7.7	9.2	6.1		11.6	10.3	10.1	10.4	10.1	9.7		8.2	9.1	8.3
Exportations	12.7	14.2	14.0	15.9		12.7	12.7	12.6	12.8	13.1	13.1		13.6	14.2	13.8
Importations	20.8	21.8	23.2	22.0		24.4	23.0	22.8	23.2	23.1	22.9		21.8	23.3	22.1
Transferts courants nets (néгатif = entrée)	-2.3	-5.5	-3.7	-3.8	1.2	-3.8	-2.9	-2.8	-2.7	-2.6	-2.6		-2.4	-2.3	-2.3
<i>dont</i> : officiels	-2.0	-5.2	-3.5	-3.8		-3.5	-2.6	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5		-2.4	-2.4	-2.4
Autres flux du solde extérieur courant (néгатif = entrée nette)	0.2	0.2	0.1	-0.1		0.4	0.5	0.2	0.4	0.6	0.7		1.1	0.5	1.0
<b>IDE net (néгатif = entrée)</b>	<b>-2.4</b>	<b>-2.3</b>	<b>-3.3</b>	<b>-1.4</b>	<b>1.2</b>	<b>-5.1</b>	<b>-5.1</b>	<b>-5.1</b>	<b>-5.1</b>	<b>-5.1</b>	<b>-5.1</b>		<b>-5.0</b>	<b>-4.0</b>	<b>-4.7</b>
<b>Mécanisme endogène de la dette 2/</b>	<b>-4.4</b>	<b>-6.2</b>	<b>-9.2</b>	<b>-3.6</b>		<b>-0.9</b>	<b>-1.9</b>	<b>-1.5</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.1</b>		<b>-0.8</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.7</b>
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.5	0.6	0.4	0.9		0.7	0.6	0.8	0.7	0.5	0.5		0.2	0.2	0.2
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.8	-3.0	-2.5	-0.6		-1.6	-2.5	-2.3	-2.0	-1.8	-1.6		-1.0	-0.7	-0.9
Contribution des variations des prix et du taux de change	-3.1	-3.8	-7.1	-3.9		...	...	...	...	...	...		...	...	...
<b>Résidu 3/</b>	<b>3.7</b>	<b>-5.6</b>	<b>-8.8</b>	<b>-1.4</b>		<b>-1.4</b>	<b>-5.3</b>	<b>-7.3</b>	<b>-6.4</b>	<b>-6.0</b>	<b>-6.3</b>		<b>-2.7</b>	<b>-1.5</b>	<b>-2.6</b>
<i>dont</i> : financement exceptionnel	-2.5	5.3	-0.1	0.2		-1.9	-2.1	-2.9	-2.1	-2.0	-2.3		-0.6	-0.2	-0.6
VA de la dette extérieure 4/	...	...	41.3			36.5	38.2	33.7	30.2	26.9	23.0		14.1	9.0	11.9
En pourcentage des exportations	...	...	295.6			286.6	300.9	267.3	236.1	205.7	175.4		103.6	63.1	87.2
<b>VA de la dette extérieure PGP</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>41.3</b>			<b>36.5</b>	<b>38.2</b>	<b>33.7</b>	<b>30.2</b>	<b>26.9</b>	<b>23.0</b>		<b>14.1</b>	<b>9.0</b>	<b>11.9</b>
En pourcentage des exportations	...	...	295.6			286.6	300.9	267.3	236.1	205.7	175.4		103.6	63.1	87.2
En pourcentage des recettes publiques	...	...	405.2			345.2	339.9	292.4	256.4	221.8	185.1		99.8	48.6	81.0
<b>Ratio du service de la dette aux exportations (en pourcentage)</b>	<b>17.0</b>	<b>18.6</b>	<b>14.1</b>	<b>19.9</b>		<b>12.8</b>	<b>10.6</b>	<b>27.6</b>	<b>24.2</b>	<b>22.9</b>	<b>26.9</b>		<b>9.2</b>	<b>4.0</b>	<b>9.0</b>
<b>Ratio du service de la dette PGP aux exportations (en pourcentage)</b>	<b>17.0</b>	<b>18.6</b>	<b>14.1</b>	<b>19.9</b>		<b>12.8</b>	<b>10.6</b>	<b>27.6</b>	<b>24.2</b>	<b>22.9</b>	<b>26.9</b>		<b>9.2</b>	<b>4.0</b>	<b>9.0</b>
<b>Ratio du service de la dette PGP aux recettes (en pourcentage)</b>	<b>26.3</b>	<b>27.8</b>	<b>19.4</b>	<b>34.4</b>		<b>15.4</b>	<b>12.0</b>	<b>30.1</b>	<b>26.3</b>	<b>24.7</b>	<b>28.4</b>		<b>8.8</b>	<b>3.1</b>	<b>8.5</b>
Ecart de financement brut total (milliards de dollars EU)	0.1	0.0	0.1	0.0		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2		0.1	0.3	0.2
Déficit du solde extérieur courant hors intérêts qui stabilise le ratio de la dette	3.1	14.1	21.3	6.4		7.5	12.3	13.9	12.8	12.3	12.5		8.5	6.0	7.9
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>															
Croissance réelle du PIB (en pourcentage)	2.4	4.0	4.2	0.9	3.7	3.5	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	4.7	5.5	5.5	5.4
Déflateur du PIB exprimé en dollars EU (variation en pourcentage)	4.1	4.9	11.3	5.1	7.2	12.5	-6.1	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	2.4	2.4	2.4
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	0.6	0.8	0.7	1.1	0.4	1.5	1.0	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5	1.1	1.2	1.3
Croissance des exportations de B&S (en dollars EU, en pourcentage)	-1.3	21.3	14.4	0.5	12.4	6.2	-2.1	7.1	9.4	10.2	8.7	6.6	8.2	8.8	8.5
Croissance des importations de B&S (en dollars EU, en pourcentage)	9.3	14.6	23.0	4.6	13.8	22.5	-7.4	6.8	10.2	7.5	6.9	7.7	7.0	10.5	8.1
Elément de don des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcentage)	...	...	...	...	...	30.1	28.9	51.5	51.5	51.5	51.5	44.2	51.5	51.5	51.5
Recettes publiques (dons exclus, en pourcentage du PIB)	8.2	9.5	10.2			10.6	11.2	11.5	11.8	12.1	12.5		14.1	18.5	15.4
Flux d'aide (en milliards de dollars EU) 6/	0.1	0.2	0.1			0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2		0.4	1.5	
<i>dont</i> : dons	0.1	0.2	0.1			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.2	0.3	
<i>dont</i> : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1		0.2	1.2	
Financement équivalent aux dons (en pourcentage du PIB) 7/	...	...	...			3.6	5.6	4.2	4.7	4.7	4.6		4.5	5.4	4.6
Financement équivalent aux dons (en pourcentage du financement extérieur)	...	...	...			80.5	91.6	100.0	90.6	90.6	90.5		90.3	80.4	88.3
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1.4	1.5	1.7			2.0	2.0	2.1	2.3	2.5	2.7		3.9	8.4	
Croissance nominale du PIB en dollars EU	6.6	9.1	16.0			16.4	-1.9	8.0	8.0	8.0	8.0	7.7	8.0	8.0	7.9
VA de la dette extérieure PGP (en milliards de dollars EU)	...	...	0.7			0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6		0.5	0.8	
(VA <sub>t</sub> -VA <sub>t-1</sub> )/PIB <sub>t-1</sub> (en pourcentage)	...	...	0.7			1.2	1.0	-1.8	-1.1	-1.2	-2.0	-0.7	-0.1	1.2	0.0

Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut la dette extérieure du secteur public et du secteur privé.

2/ Calculé comme  $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$  multiplié par le ratio de la dette de la période précédente, avec  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $r$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de dette); les variations des actifs extérieurs bruts ; et les ajustements de valeur. Pour les projections, inclut aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est égale à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année courante divisés par le stock de dette de la période précédente.

6/ Définis comme comprenant les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de dette.

7/ Le financement équivalent aux dons inclut les dons fournis directement à l'État et celui des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la dette nouvelle).

8/ Moyennes historiques et écarts type sont en général calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 1b. République centrafricaine : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique, 2008-28 (suite)  
(en pourcentage)

	Projections																				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ratio du service de la dette aux exportations</b>																					
<b>Scénario de référence</b>	13	11	28	24	23	27	24	13	12	10	9	11	8	7	12	8	6	4	5	3	4
<b>A. Autres scénarios</b>																					
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2008-2028 1/	13	10	26	23	22	26	23	12	11	10	9	10	8	6	11	7	4	1	2	0	1
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	13	11	28	24	23	27	23	11	11	9	9	11	9	8	13	9	6	4	5	4	5
A3. Fourniture complète de l'assistance PPTE et IADM	13	11	4	8	8	10	9	10	6	6	5	4	3	4	6	4	4	3	3	2	3
<b>B. Tests paramétrés</b>																					
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	13	11	28	24	23	27	24	13	12	10	9	11	8	7	12	8	6	4	5	3	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	13	12	37	33	31	37	32	17	16	14	13	15	12	11	17	12	9	6	7	5	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	13	11	28	24	23	27	24	13	12	10	9	11	8	7	12	8	6	4	5	3	4
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	13	11	28	25	23	27	24	13	12	10	10	12	10	9	14	10	7	5	6	4	5
B5. Combinaison de B1-B4 au moyen de chocs de un demi écart type	13	11	33	29	28	32	28	15	14	12	11	14	12	11	16	12	9	6	7	5	6
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2009 5/	13	11	28	24	23	27	24	13	12	10	9	11	8	7	12	8	6	4	5	3	4
<b>Ratio du service de la dette aux recettes</b>																					
<b>Scénario de référence</b>	15	12	30	26	25	28	24	13	12	10	9	10	8	7	11	7	5	3	4	3	3
<b>A. Autres scénarios</b>																					
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2008-2028 1/	15	11	28	25	24	28	24	12	11	10	9	10	7	6	10	6	3	1	2	0	1
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	15	12	30	26	25	29	24	11	11	9	8	10	8	7	11	8	5	3	4	3	4
A3. Fourniture complète de l'assistance PPTE et IADM	15	12	5	9	8	10	9	10	6	6	5	4	3	3	5	4	3	2	3	2	2
<b>B. Tests paramétrés</b>																					
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	15	13	35	30	29	33	28	15	14	11	10	12	9	8	12	8	6	3	4	3	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 3/	15	12	30	27	25	29	25	13	12	10	9	10	8	7	11	8	5	3	4	3	3
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	15	11	30	26	25	29	25	13	12	10	9	10	8	7	11	7	5	3	4	3	3
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010 4/	15	12	30	27	25	29	25	13	12	10	9	11	10	8	12	8	6	4	5	3	4
B5. Combinaison de B1-B4 au moyen de chocs de un demi écart type	15	12	32	28	26	30	26	14	13	11	10	12	10	9	13	9	6	4	5	4	4
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2009 5/	15	18	44	39	36	42	36	19	17	15	13	15	11	10	16	10	7	4	6	4	5
<i>Pour mémoire :</i>																					
On suppose que le financement résiduel (c'est-à-dire le financement requis au-delà du niveau de référence) comporte un élément de don 6/	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49

Source: projections et simulation des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance réelle du PIB, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non créateurs d'endettement.

2/ Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est plus élevé de 2 points de pourcentage que dans le scénario de référence, tandis que les périodes de grâce et les échéances sont les mêmes que dans le scénario de référence.

3/ On suppose que les valeurs des exportations demeurent constamment au niveau inférieur, mais que le solde extérieur courant revient à son niveau de référence en proportion du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés et l'IDE.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale, sans jamais excéder 100 %.

6/ Ceci s'applique à tous les scénarios sauf A2 (financement à des conditions moins favorables) dans lesquels les conditions de tout financement nouveau sont telles qu'elles sont spécifiées à la note 2.

Tableau 2a. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005-28  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation						Projections			Moyenne 2014-28
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2008-13	2018	2028	
<b>Dette du secteur public 1/</b>	106.0	93.7	77.8	92.4		76.2	69.3	63.6	58.1	53.0	47.7	61.3	33.9	20.2	29.8
<i>dont</i> : dette libellée en devises	81.6	69.9	54.2	82.8		54.9	50.5	44.2	39.5	35.2	30.5	42.5	19.0	15.2	17.0
Variation de la dette du secteur public	3.1	-12.3	-15.9	-1.8		-1.6	-6.9	-5.8	-5.5	-5.1	-5.2	-5.0	-1.8	-1.0	-1.8
Flux identifiés créateurs d'endettement	6.5	-23.5	-13.2	-10.1		-0.9	-5.5	-4.8	-3.4	-3.1	-3.0	-3.5	-1.2	-0.6	-1.1
Déficit primaire	3.6	-9.9	-2.7	-0.9	3.6	-0.9	-0.7	-1.2	-0.2	-0.3	-0.5	-0.6	0.2	0.4	0.0
Recettes et dons	12.4	22.8	14.3	14.7		13.8	16.6	15.7	15.9	16.2	16.6	15.8	18.1	22.5	19.4
<i>dont</i> : dons	4.1	13.3	4.1	5.6		3.3	5.3	4.2	4.2	4.1	4.1	4.2	4.0	4.0	4.0
Dépense primaire (hors intérêts)	16.0	12.9	11.5	13.8		12.9	15.9	14.5	15.7	16.0	16.1	15.2	18.3	22.8	19.4
Mécanisme automatique de la dette	2.9	-13.6	-10.4	-7.0		0.0	-4.8	-3.6	-3.2	-2.8	-2.5	-2.8	-1.4	-1.0	-1.2
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/de croissance	-4.8	-6.5	-4.7	-5.3		-3.1	-3.9	-3.1	-2.8	-2.5	-2.2	-2.9	-1.3	-0.9	-1.1
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2.3	-2.4	-0.9	-1.9		-0.5	-0.6	0.2	0.3	0.3	0.4	0.0	0.6	0.2	0.5
<i>dont</i> : contribution de la croissance du PIB réel	-2.4	-4.1	-3.8	-0.8		-2.6	-3.3	-3.3	-3.0	-2.8	-2.5	-2.9	-1.9	-1.1	-1.6
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	7.7	-7.1	-5.7	-2.7		3.1	-1.0	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	0.1	...	...	...
Autres flux identifiés créateurs d'endettement	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation (néгатif)	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette (PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (spécifiez, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résidu, y-compris variations des actifs.	-3.4	11.2	-2.7	1.7		-0.7	-1.3	-1.0	-2.1	-2.0	-2.3	-1.6	-0.6	-0.4	-0.7
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>															
<b>VA de la dette du secteur public</b>	24.4	23.8	62.5	15.0		61.6	57.0	53.0	48.7	44.6	40.2	50.8	29.0	14.0	24.7
<i>dont</i> : dette libellée en devises	0.0	0.0	38.9	4.3		40.3	38.2	33.6	30.1	26.8	23.0	32.0	14.1	9.0	11.9
<i>dont</i> : externe	...	...	38.9	...		40.3	38.2	33.6	30.1	26.8	23.0	32.0	14.1	9.0	11.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	...	...	...	...		...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ecart brut de financement 2/	6.2	-6.9	0.0	1.2		1.3	1.2	2.9	3.9	4.3	5.0	3.1	5.0	3.2	4.5
VA du ratio de la dette du secteur public aux recettes et aux dons (en pourcentage)	197.0	104.3	438.5	94.6		445.2	343.2	337.1	305.4	274.4	242.7	324.7	160.5	62.2	131.3
VA du ratio de la dette du secteur public aux recettes (en pourcentage)	296.0	250.6	613.8	145.0		582.4	506.3	460.1	413.6	368.3	322.8	442.3	205.6	75.6	167.1
<i>dont</i> : extérieure 3/	...	...	381.6	...		381.1	339.2	291.9	255.9	221.4	184.7	279.0	99.6	48.5	80.8
Ratio du service de la dette aux recettes et aux dons (en pourcentage) 4/	21.0	13.1	18.8	20.5		16.0	11.3	26.1	25.8	28.3	33.3	23.5	26.7	12.7	23.4
Ratio du service de la dette aux recettes (en pourcentage) 4/	31.5	31.5	26.3	22.5		20.9	16.7	35.6	35.0	38.0	44.3	31.8	34.2	15.4	29.7
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	0.5	2.4	13.2	5.4		0.7	6.2	4.6	5.2	4.8	4.7	4.4	1.9	1.3	1.9
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>															
Croissance réelle du PIB (en pourcentage)	2.4	4.0	4.2	0.9	3.7	3.5	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	4.7	5.5	5.5	5.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.6	0.8	0.7	1.1	0.4	1.5	1.0	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5	1.1	1.2	1.3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréciation)	-1.7	-2.6	1.2	-1.1	2.0	-1.8	-0.6	1.2	1.9	2.4	2.9	1.0	5.2	4.2	4.8
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	10.2	-9.3	-8.7	-4.5	8.9	5.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Croissance de la dépense primaire réelle (déflatée par le déflateur du PIB)	3.7	4.3	2.0	2.9	2.7	4.5	3.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.9	2.4	2.4	2.4
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	0.3	-0.2	-0.1	0.0	0.2	0.2	0.3	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	...	...	...	...	...	30.1	28.9	51.5	51.5	51.5	51.5	44.2	51.5	51.5	...

Sources: autorités de R.C.A. ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut la dette extérieure publique et à garantie publique, la dette publique intérieure, les arriérés budgétaires de l'administration centrale, et la dette intérieure des entreprises d'État.

2/ Le besoin de financement brut est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes, dons exclus.

4/ Le service de la dette est défini comme la somme de l'intérêt et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2b. République centrafricaine : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2008-28

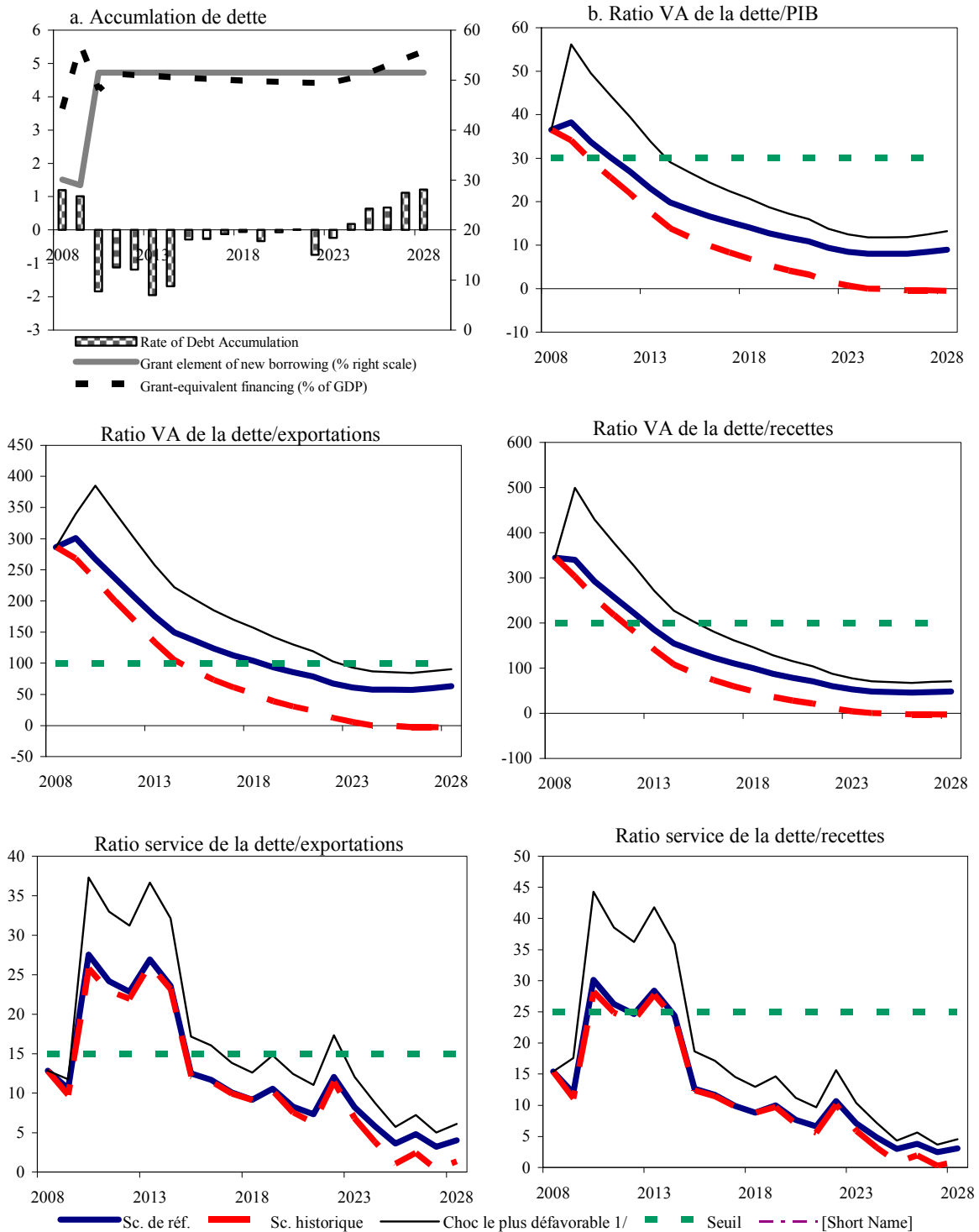
	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
<b>VA du ratio dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	62	57	53	49	45	40	29	14
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leur moyennes historiques	62	59	57	54	51	47	38	15
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2008	62	57	53	48	43	39	24	2
A3. Croissance du PIB constamment plus basse 1/	62	57	54	50	47	43	37	39
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance réelle du PIB est à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	62	62	64	61	58	54	50	51
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	62	60	60	55	51	47	35	18
B3. Combinaison de B1-B2 au moyen de chocs de un demi écart type	62	62	63	59	56	52	41	10
B4. Dépréciation ponctuelle réelle de 30 % en 2009	62	74	69	64	59	54	41	21
B5. Augmentation des autres flux créateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	62	67	62	58	54	49	37	19
<b>VA du ratio dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	445	343	337	305	274	243	160	62
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leur moyennes historiques	445	350	357	329	301	272	189	53
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2008	445	338	331	293	257	222	119	6
A3. Croissance du PIB constamment plus basse 1/	445	346	343	314	286	258	198	169
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance réelle du PIB est à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	445	365	391	366	342	316	269	220
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	445	363	381	348	315	282	191	80
B3. Combinaison de B1-B2 au moyen de chocs de un demi écart type	445	367	393	361	330	297	204	38
B4. Dépréciation ponctuelle réelle de 30 % en 2009	445	444	440	402	365	328	224	93
B5. Augmentation des autres flux créateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	445	401	397	362	329	295	202	87
<b>Ratio du service de la dette aux recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	16	11	26	26	28	33	27	13
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leur moyennes historiques	16	12	27	28	33	36	31	13
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2008	16	11	26	24	28	29	19	3
A3. Croissance du PIB constamment plus basse 1/	16	11	26	27	30	36	34	33
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. La croissance réelle du PIB est à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	16	12	29	33	39	47	47	42
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	16	11	27	40	44	42	31	16
B3. Combinaison de B1-B2 au moyen de chocs de un demi écart type	16	12	29	35	39	45	35	8
B4. Dépréciation ponctuelle réelle de 30 % en 2009	16	13	36	36	42	49	39	21
B5. Augmentation des autres flux créateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	16	11	30	62	33	54	31	18

Source: projections et simulations des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type divisé par la longueur de la période de projection.

2/ Recettes, dons inclus.

Graphique 1. République centrafricaine : Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2008-28 1/

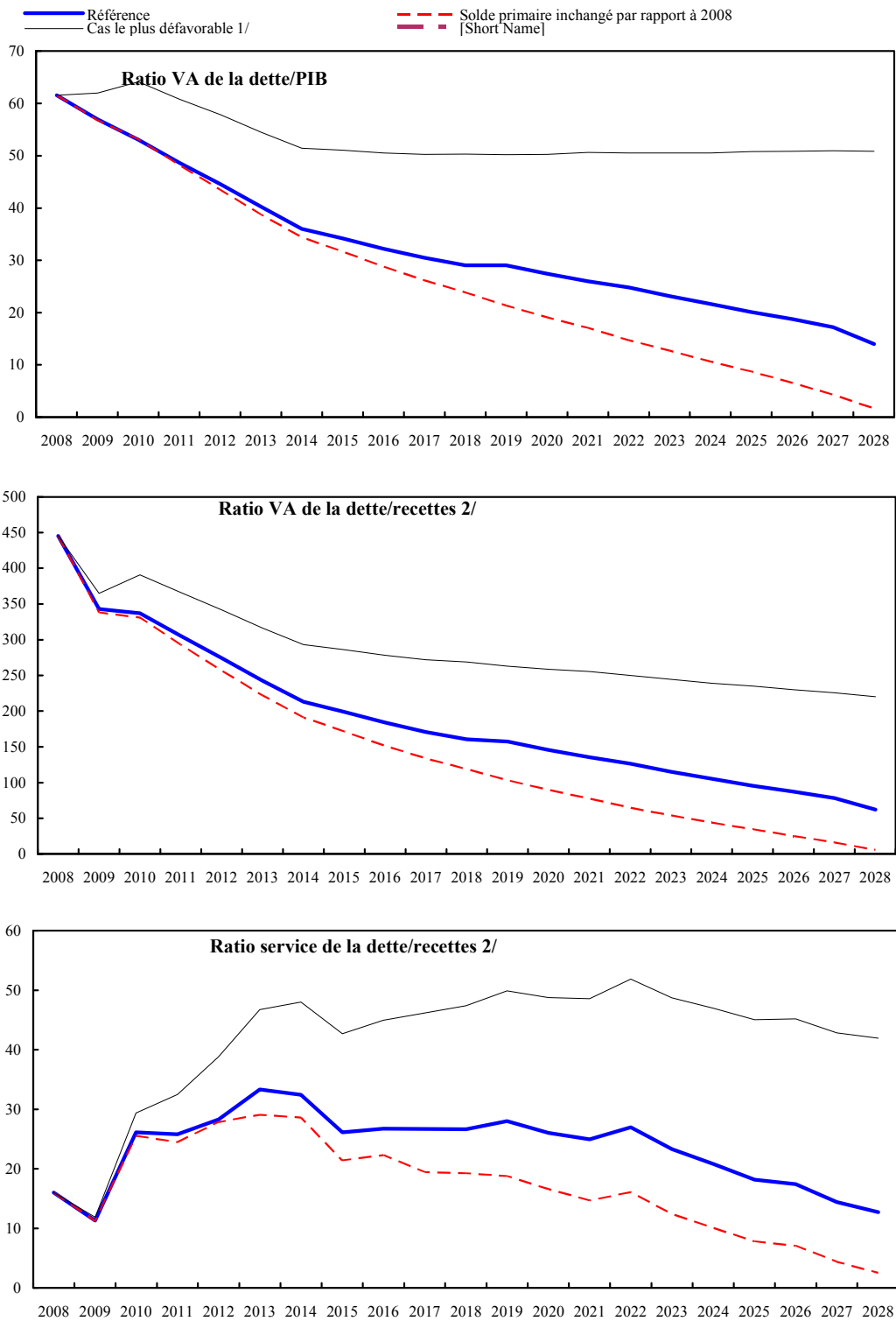


Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus défavorable correspond à un choc de dépréciation ponctuelle dans le cas du graphique b., à un choc d'exportation dans celui du graphique c., à un choc de dépréciation ponctuelle dans celui du graphique d., à un choc d'exportation dans celui du graphique e., et à un choc de dépréciation ponctuelle dans celui du graphique f.



Graphique 2. République centrafricaine : Indicateurs de dette publique selon divers scénarios, 2008-28



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le cas le plus défavorable correspond à celui d'un choc de croissance négative (B1).

2/ Les dons sont compris dans la définition des recettes.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

EXTERNAL  
RELATIONS  
DEPARTMENT

Communiqué de presse n° 8/342  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
22 décembre 2008

Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, DC. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord FRPC en faveur de la République centrafricaine et approuve un décaissement de 9,1 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue des résultats économiques obtenus par la République centrafricaine dans le cadre de l'accord triennal de 44,555 millions de DTS (environ 68,8 millions de dollars EU) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

L'achèvement de la troisième revue conduit au décaissement d'un montant équivalant à 5,885 millions de DTS (environ 9,1 millions de dollars EU), dont 2,785 millions de DTS (environ 4,3 millions de dollars EU) au titre de l'augmentation approuvée en juin 2008, ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 35,255 millions de DTS (environ 54,5 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a accordé des dérogations pour l'inobservation du critère de réalisation quantitatif de fin juin 2008 concernant le plafond des créances des banques commerciales sur l'État, du critère de réalisation structurel de fin septembre 2008 concernant l'application d'un plan de remboursement des arriérés intérieurs, du critère de réalisation quantitatif continu concernant le plafond des arriérés de paiements extérieurs et du critère de réalisation structurel continu concernant l'ajustement des prix des produits pétroliers.

L'accord FRPC triennal en faveur de la République centrafricaine a été approuvé le 22 décembre 2006 (voir [communiqué de presse no. 06/299](#)) à l'appui du programme économique du gouvernement pour 2006–10.

À l'issue de l'examen par le Conseil d'administration du programme économique de la République centrafricaine appuyé par le FMI, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Les autorités de la République centrafricaine ont remarquablement renforcé leur politique économique et amélioré la résistance de leur économie aux chocs dans le cadre de leur programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Elles ont accompli des

progrès importants aussi dans la consolidation de la paix et de la sécurité. La poursuite de leur programme de réforme économique et financière à moyen terme établira solidement les bases d'une accélération de la croissance et d'une réduction de la pauvreté.

Les autorités se montrent fermement résolues à appliquer leur accord FRPC, dans des conditions financières difficiles et une conjoncture extérieure éprouvante. Le relèvement des accises sur les carburants conformément à la formule de tarification automatique des produits pétroliers a permis au gouvernement de protéger le budget de l'effet des fluctuations des cours mondiaux du pétrole et de réaliser des recettes pour financer les dépenses prioritaires.

En maintenant un solde budgétaire primaire excédentaire, les autorités pourront assurer le service de la dette intérieure, commencer à rembourser la dette intérieure et améliorer la viabilité de la dette. L'adoption récente d'un plan de remboursement des arriérés intérieurs constitue une étape importante dans la normalisation des finances publiques.

Il sera nécessaire de poursuivre le programme de réformes structurelles dans le domaine budgétaire pour atteindre les objectifs macro-budgétaires. Il est essentiel de renforcer les administrations de l'impôt et des douanes pour accroître les recettes intérieures. À cet effet, le gouvernement a l'intention de renforcer les audits fiscaux et la perception de l'impôt. Une meilleure gestion des finances publiques accroîtra l'efficacité et la transparence des dépenses publiques. Le renforcement de la situation financière des entreprises publiques contribuera à rétablir la confiance et facilitera une hausse de l'investissement. Il sera important de renforcer les capacités de gestion de la dette et de la trésorerie pour diversifier les sources de financement.

Il est nécessaire d'accroître les ressources extérieures concessionnelles et de bien coordonner l'assistance technique pour renforcer les institutions et ainsi accélérer les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Les autorités sont encouragées à persévérer dans les efforts qu'elles déploient pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, ce qui permettrait d'obtenir un nouvel allègement de la dette considérable. »

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes soutenus par cette facilité s'appuient sur une stratégie de réduction de la pauvreté formulée par le pays bénéficiaire. Cette stratégie, qui est adoptée au terme d'un processus de consultation auquel participent la société civile et les partenaires au développement, est énoncée dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (Poverty Reduction Strategy Paper, PRSP). Le but est de faire en sorte que les programmes appuyés par la FRPC soient conformes à un cadre global de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales visant à stimuler la croissance et à réduire la pauvreté. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

## **Déclaration de Laurean W. Rutayisire, Administrateur pour la République Centrafricaine**

**22 décembre 2008**

Je tiens à exprimer d'emblée la profonde reconnaissance des autorités de la République Centrafricaine envers la Direction et les services du FMI pour l'assistance qu'ils n'ont cessé de leur apporter ainsi que pour le dialogue constructif entretenu dans le cadre des discussions organisées à Bangui et à Washington, à l'occasion de l'Assemblée annuelle. Les autorités centrafricaines remercient aussi le Conseil d'administration d'avoir continué à leur prodiguer son appui et sont grées au FMI d'être venu très vite en aide à leur pays — alors qu'il faisait face à divers chocs exogènes — en relevant le niveau d'accès à ses ressources et en augmentant son assistance technique.

Comme elles s'y sont engagées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et avec l'assistance de la communauté internationale, les autorités centrafricaines font des progrès très sensibles dans les efforts déployés pour consolider la paix et la sécurité. Le dialogue qui se poursuit à Bangui est ouvert aussi bien aux formations politiques de l'opposition qu'au gouvernement, aux groupes rebelles ou aux représentants de la société civile, et vise à assurer la paix durable sans laquelle il ne pourra y avoir de reprise économique viable.

Les autorités centrafricaines ont continué de mener une politique économique avisée dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. La mise en œuvre de ce dernier leur a permis d'atteindre tous les critères de réalisation quantitatifs sauf deux, dont elles se sont écartées temporairement pour des raisons échappant à leur contrôle, ainsi que l'ont observé à juste titre les services du FMI. Les autorités ont aussi appliqué les critères de réalisation structurels convenus, même si elles ont dû prendre des mesures correctrices pour remédier au retard pris dans la réalisation de deux d'entre eux, qui concernent la formule d'ajustement automatique des prix pétroliers et le plan d'apurement des arriérés intérieurs. Étant donné le caractère passager des dérapages et les initiatives déjà engagées pour les corriger, les autorités ont demandé à bénéficier de dérogations pour non-respect de ces deux critères.

### **Évolution économique récente**

Dans le contexte actuel de récession mondiale, la République Centrafricaine affiche un taux de croissance du PIB remarquable, puisqu'il est de 3,5 % — contre 2,4 % au moment où a débuté le programme. Toutefois, le fléchissement de l'activité dans le monde, les pénuries d'électricité et le raffermissement de l'euro (auquel est arrimée la monnaie nationale) ont contribué à ramener le taux de croissance du PIB réel en dessous de son potentiel. Pour les mêmes raisons, la demande d'exportations centrafricaines a fléchi tandis que le prix des importations a augmenté, entraînant une détérioration de la balance commerciale et une perte de réserves.

Suite au renchérissement des denrées alimentaires et des combustibles, l'IPC a progressé de 10,3 % (en glissement annuel) en août 2008. Les autorités centrafricaines ont réagi à ce choc en prenant des mesures d'urgence pour protéger les ménages vulnérables et préserver la paix

sociale sans compromettre la stabilité macroéconomique. Afin d'isoler le budget, elles ont commencé à appliquer un mécanisme d'ajustement automatique des prix pétroliers qui aligne les prix intérieurs du pétrole sur ceux du marché international. Soucieuses d'amortir l'impact de cette mesure sur les ménages les plus vulnérables, les autorités ont pris parallèlement des mesures telles que la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité.

Le pays a aussi connu des difficultés d'approvisionnement en électricité et en eau dues aux problèmes mécaniques rencontrés dans sa principale centrale après des années de sous-investissement et de reports des travaux d'entretien. Les autorités ont réagi en prenant des mesures pour accroître l'offre d'électricité et en lançant des réformes fondamentales pour assurer à ces secteurs des fondements viables par le bais, notamment, d'investissements en capital et de plans visant à rétablir la santé financière des entreprises qui fournissent ces services publics.

Les autorités centrafricaines ont maintenu l'orientation prudente de la politique de finances publiques. On notera que le pays a enregistré un excédent budgétaire pour la troisième année consécutive, en dépit d'une conjoncture économique difficile et d'un soutien moins important que prévu des donateurs. Pour y parvenir, les autorités ont amélioré la mobilisation des recettes en réformant les services fiscaux et douaniers. Côté charges, elles se sont efforcées de maîtriser les dépenses non prioritaires — tout en déployant les ressources rares vers la lutte contre la pauvreté — et de rendre l'économie moins vulnérable aux chocs exogènes. Cela explique que les cibles de dépenses sociales fixées par les autorités, qui privilégiaient l'éducation et la santé, aient été dépassées.

Les autorités centrafricaines ont engagé par ailleurs des réformes visant à améliorer leurs capacités de gestion de la dette, se dotant entre autres d'un comité de la liquidité chargé de gérer la trésorerie de l'État, ce qui abaissera les coûts de financement de la dette publique et créera des conditions propices à l'utilisation d'instruments de la dette fondés sur le marché. Afin de revenir à un endettement extérieur viable, les autorités ont continué de s'appliquer de bonne foi à assurer la participation d'autres créanciers au processus de réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Elles ont aussi finalisé leur stratégie de réduction des arriérés accumulés au titre de la dette intérieure.

Enfin, les autorités centrafricaines ont persévéré dans les réformes structurelles afin de rendre leur économie mieux à même de résister aux chocs exogènes et de desserrer les contraintes de croissance qui se font jour. Elles ont continué en particulier d'améliorer l'efficacité de l'administration publique et le climat des affaires, tout en lançant la réforme des entreprises d'État. Sur ce dernier point, les autorités ont pris des initiatives pour rehausser les taux de recouvrement des entreprises de service public, mais aussi pour mieux rendre compte des services de ce type consommés par l'État et en assurer le paiement afin de donner à ces entreprises une assise financière viable.

### **Poursuite du programme de réformes**

Les autorités centrafricaines prévoient de garder le cap de la prudence en maintenant un juste équilibre entre la nécessité de préserver la stabilité macroéconomique et leur volonté de promouvoir une croissance viable à long terme sans compromettre la paix sociale. Le

programme pour 2009 cadre avec le DSRP adopté par le gouvernement au terme d'une large consultation des parties prenantes.

Dans le domaine des finances publiques, les autorités centrafricaines se sont engagées à ménager l'espace budgétaire requis pour augmenter les dépenses prioritaires et réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes, ainsi qu'en témoigne le projet de loi de finances pour 2009 soumis au parlement, qui est compatible avec les objectifs programmés. Elles s'efforceront d'accroître la mobilisation des recettes en approfondissant les réformes de la politique fiscale et de l'administration des douanes. Les autorités entendent, à cet égard, préparer et appliquer une vaste réforme fiscale avec l'assistance technique du FMI. Elles prévoient aussi d'élargir l'assiette de l'impôt en étendant la TVA aux produits pétroliers, de supprimer progressivement les subventions ou exonérations inefficaces et de mieux couvrir les grands contribuables. Enfin, les autorités redoubleront d'effort pour assurer le recouvrement effectif des recettes, y compris par des audits réguliers et un meilleur suivi des contribuables en retard ou non-déclarants.

Côté charges, les autorités centrafricaines prévoient d'accroître les dépenses prioritaires, en mettant l'accent notamment sur l'éducation et la santé. En étroite consultation avec leurs partenaires pour le développement, et en particulier la Banque mondiale, elles s'efforceront aussi de supprimer les goulets d'étranglement qui existent dans les secteurs clés de l'énergie et de l'eau, dans le but d'en assurer durablement la viabilité. Pour ce faire, les autorités envisagent d'améliorer l'offre en augmentant les dépenses en capital. Elles s'emploieront aussi à redresser les bilans des entreprises de service public en réduisant l'encours des arriérés accumulés par l'État et en prenant des mesures visant à améliorer la facturation et le recouvrement des sommes dues.

Afin d'atteindre leurs objectifs budgétaires, les autorités centrafricaines prévoient aussi de poursuivre les réformes en cours dans la gestion des finances publiques. Elles envisagent entre autres de finaliser la création du compte unique du Trésor, d'élargir le champ couvert par le budget, de renforcer la gestion des liquidités et d'améliorer le suivi de la chaîne de la dépense.

Le programme de réformes structurelles aura pour objectif de lever les principales contraintes qui pèsent sur la croissance et de rendre l'économie mieux à même de résister aux chocs exogènes. Les autorités centrafricaines se sont engagées à rationaliser encore les relations financières de l'État avec les entreprises publiques et la municipalité de Bangui, dont elles renforceront aussi le bilan et les capacités d'acquitter l'impôt. Elles sont déterminées à réexaminer la réglementation applicable aux secteurs minier et forestier pour la réaligner sur les meilleures pratiques internationales, telles que les normes préconisées dans le cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives, de manière à rendre ces secteurs plus attrayants pour les investisseurs. D'autres mesures sont également prévues afin d'améliorer le climat de l'investissement, telles que la réforme du système judiciaire ou la simplification et la consolidation du droit des affaires.

## **Analyse de viabilité de la dette (AVD)**

La nouvelle AVD met en lumière le surendettement qui menace sérieusement la République Centrafricaine sous divers scénarios. Étant donné les risques considérables que font peser les chocs exogènes récents et la crise financière en cours, une forte participation des créanciers à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE s'impose d'urgence pour que le pays parvienne au plus tôt au point d'achèvement. De leur côté, comme il a été dit plus haut, les autorités ont réitéré leur ferme résolution à gérer la dette avec prudence.

## **Conclusion**

Les autorités centrafricaines restent confrontées à des formidables défis, sur le double plan des institutions et des infrastructures, alors qu'elles s'efforcent de consolider une paix sociale encore fragile et de préserver les acquis de la lutte contre la pauvreté et de la croissance. Les réformes qu'elles ont engagées n'ont pas bénéficié de dons et de financements concessionnels suffisants. Les chocs exogènes que le pays subi aujourd'hui, notamment les pénuries d'eau et d'électricité, montrent que les efforts de réforme consentis par les autorités centrafricaines doivent être complétés par une assistance financière et technique appropriée.

Compte tenu de la politique économique judicieuse menée par les autorités centrafricaines et de leur volonté d'avancer dans les réformes, je demande aux administrateurs d'accéder à leurs demandes concernant l'achèvement de la revue, l'octroi de dérogations pour non-respect et modification de critères de réalisation, et l'examen des assurances de financement. Par ailleurs, comme la position extérieure de la République Centrafricaine risque de se détériorer sous l'effet conjugué de la crise financière en cours et d'autres chocs exogènes, je demande aux administrateurs de faire droit à la demande d'assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE présentée par les autorités centrafricaines, et j'invite les créanciers multilatéraux et bilatéraux qui ne l'ont pas encore fait à apporter d'urgence leur appui pour permettre aux autorités centrafricaines d'obtenir un allègement de la dette aux conditions prévues dans cette initiative. Enfin, j'appelle le FMI et la communauté internationale à offrir à la République Centrafricaine l'assistance dont elle a besoin pour entretenir la dynamique des réformes.